

388 w 5

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2000.

La séance est ouverte à 17 heures 35 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Monsieur Marchand, voulez-vous bien faire office de Secrétaire de cette séance du Conseil Municipal ? Je vous invite à faire l'appel.

Je salue les Lillois et les Lilloises qui sont avec nous ce soir et je demande aux personnes qui sont dans le fond de bien vouloir s'asseoir, il reste des chaises.

(manifestation dans le public)

Je ne sais pas ce que vous voulez démontrer avec vos affiches, elles ne sont pas très bien faites parce je n'arrive pas à lire les textes. De quoi s'agit-il ? Ce n'est pas lisible d'ici.

Intervention de l'Association "Agir contre le Chômage"

Monsieur le Maire - Bien. Le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour faire des démonstrations de cette nature.

En ce qui concerne le chômage, il y a tout de même une action en cours qui fait que le chômage diminue en France et c'est une bonne chose. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait plus de problèmes. Par conséquent, je vous demande de retirer vos affiches et de vous asseoir si vous voulez participer à la réunion du Conseil Municipal. Et si vous ne voulez pas participer à la réunion du Conseil Municipal, je vous invite à vous retirer.

Le Conseil Municipal de Lille a maintes fois manifesté sa volonté à la fois de lutte contre le chômage et de solidarité à l'égard des chômeurs.

Alors s'il vous plaît. Non, non ! Je vous en prie maintenant, je fais acte d'autorité, et si vous ne vous retirez pas et si vous ne retirez les affiches, je demande à ce que l'on vous invite à sortir de l'Hôtel de Ville. Que vous voulez-vous que je vous dise ? On ne peut pas tout admettre en séance du Conseil Municipal ! Vous avez devant vous les élus de la Ville de Lille et ils vont délibérer.

Par conséquent, je vais ouvrir la réunion du Conseil Municipal. Allez, je vous en prie, on vous a entendu, on vous a vu, je vous invite à participer à la réunion du Conseil Municipal si vous le souhaitez.

La séance est ouverte. Je vous en prie, Monsieur MARCHAND.

(Monsieur MARCHAND procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, MM. FALISE, FLORENCE, FREMAUX, Mmes GEORGET, HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, THIOT, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

.../...

Excusés : Mmes FILLEUL (pouvoir), MATTIGHELLO (pouvoir), MM. RENAR, SELLANI, SINAGRA (pouvoir).

### **Carnet**

Monsieur le Maire - Simplement deux mots sur le carnet comme chaque fois que nous nous réunissons. C'est toujours agréable pour moi d'évoquer la reconnaissance nationale de vos actions électives professionnelles ou personnelles. Ainsi, pour cette séance d'aujourd'hui,

- Au 1er janvier 2000, notre collègue Monsieur José SAVOYE, Conseiller Municipal, Président de l'Université de Lille II, a été promu Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur au titre du Ministère de l'Education Nationale.

J'ai le plaisir de renouveler à Monsieur SAVOYE mes sincères félicitations pour cette distinction qui l'honore et qui honore aussi le Conseil Municipal.

- J'ajouterais avec quelque retard, la nomination de Monsieur Pierre-Marie LEBRUN, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite au titre de Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

(applaudissements)

Monsieur LEBRUN, je vous présente nos excuses collectives, je l'annonce au Conseil Municipal avec un peu de retard parce que le Journal Officiel du 16 novembre 1999 comportait une erreur d'identité, si bien qu'on n'a pas deviné que derrière le nom, derrière le prénom, qui n'était pas exact, se cachait vous-même. Alors, aujourd'hui, je suis très heureux de vous renouveler publiquement nos sincères félicitations en cette agréable circonstance. Et je pense que le Conseil Municipal est tout à fait flatté de cette distinction.

### **Communications**

D'abord, des communications qui peuvent vous réjouir.

L'association de Lille et de Lomme a été soumise au Conseil d'Etat et celui-ci a donné son accord sans observation. Ce n'est pas pour autant que l'association est effective. Elle le sera lorsque le décret paraîtra au Journal Officiel, après la signature du Ministre de l'Intérieur et du Premier Ministre.

Enfin, vous devez prévoir au cours du mois de mars une séance exceptionnelle du Conseil Municipal qui se tiendra un dimanche. Dès maintenant, j'avance la date 19 mars -mais je vous la confirmerai-, pour réélire le Maire et ses Adjoints dans les conditions que vous connaissez.

J'ai présidé ce matin le Conseil d'Administration de la SAEM d'Euralille. J'ai eu le plaisir à cette occasion de confirmer les projets majeurs pour la relance de la construction dans ce secteur.

En effet, en quelques jours trois actes ont été signés.

Le 29 janvier, la SAEM Euralille concluait avec le promoteur PALM PROMOTION -c'est le Groupe RABOT DUTILLEUL- un compromis de vente pour la construction d'un hôtel 4 étoiles de norme internationale de 123 chambres avec restaurant, bar, salles de réunion sous l'enseigne HOLIDAY INN. Cet hôtel sera situé boulevard de Leeds (c'est-à-dire face à la gare Lille Europe et il aura vue sur le parc Matisse. L'architecte du projet est François DELHAY. Les travaux devraient commencer fin 2000 pour une livraison début 2002.

.../...

Attendu depuis plusieurs années à Lille et par vous-mêmes puisque cette perspective d'un hôtel a été évoquée à plusieurs reprises, cet hôtel 4 étoiles constitue le premier élément d'un projet d'ensemble de 18 000 M2 comportant également l'Espace International d'Affaires programmé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille et un immeuble de bureaux.

Cinq jours plus tard, le 3 février, un nouveau compromis de vente était signé avec PALM PROMOTION pour la construction d'un ensemble tertiaire de 11 500 M2 dans le prolongement de l'hôtel. Le projet d'ensemble -l'architecte est toujours François DELHAY- situé face à la gare Lille Europe comprendra l'hôtel dont je viens de parler, un centre d'affaires et des bureaux pour un investissement global d'environ 200 M.F.

La totalité de la Cité des Affaires est donc aujourd'hui commercialisée. Les travaux commenceront à la fin de l'année 2000 et les immeubles seront livrés fin 2001 début 2002.

Enfin, le même jour, la SAEM Euralille signait un compromis de vente avec la Société BOUYGUES IMMOBILIER, l'architecte étant Jean-Loup ROUBERT, pour la réalisation d'une première tranche de bureaux de 6 700 m2 sur le quartier Saint Maurice, sur l'autre rive du Boulevard Périphérique. Les travaux démarreront au 4ème trimestre 2000 et les bureaux seront livrés fin 2001, début 2002.

Mes chers collègues, je vous communique ces informations avec satisfaction, car nous les avons attendus longtemps. Au moment où les tours Lille-Europe et Crédit Lyonnais sont désormais louées à 100%, ces nouveaux programmes tertiaires lancés répondent à la forte demande de bureaux neufs au cœur de la Métropole Lilloise. Et ces opérations confirment l'accélération du développement d'Euralille et contribueront à affirmer la vocation de Lille comme métropole européenne et ville touristique et de congrès.

Il faut en outre rappeler que, parallèlement à ces projets immobiliers, se poursuivent l'aménagement du Boulevard Urbain, du parc des Dondaines, du parc Matisse (nouvelles plantations d'arbres), la couverture partielle du Boulevard Périphérique et les études pour la réalisation du nouveau siège de la Région.

C'est tout l'aspect environnemental du site qui est traité et chacun voit bien que la relance, l'expansion dont on parle depuis 2 ans, touche maintenant l'ensemble de l'opération Euralille et permet une véritable renaissance de l'ensemble du projet.

Voilà les informations que je voulais vous donner.

Je voudrais ajouter, -vous l'avez sans doute vu dans la presse et vous le savez déjà mais c'est quand même une nouveauté-, que l'un des objectifs de notre programme municipal est de renforcer la participation des habitants aux décisions qui les concernent. Nous l'avons aujourd'hui largement atteint avec le développement de la décentralisation, l'instauration, Monsieur FALISE, du Conseil Communal de Concertation.

J'avais cependant souhaité compléter nos dispositifs de concertation par la création d'un Conseil Municipal d'enfants. J'ai confié l'an dernier cette mission à notre collègue Madame Thérèse DANGRÉAUX dans le cadre d'une nouvelle délégation.

Lors du Conseil Municipal du 11 octobre dernier Madame DANGRÉAUX nous présentait une délibération visant à la création de cette nouvelle instance de démocratie participative. Dès le vote de cette délibération, Madame DANGRÉAUX s'est attachée à la mise en place de ce Conseil qui, je vous le précise, comporte deux phases.

.../...

La première consiste en l'élection de 200 représentants des associations de quartier, des élèves lillois des classes de C.M.2 des écoles primaires et des classes de 6ème des collèges. Ceux-ci siégeront au niveau des quartiers. Les scrutins se sont respectivement déroulés les 19 et 25 janvier derniers et la presse s'en est largement fait l'écho, je tiens à la remercier.

La deuxième verra l'installation ultérieure du Conseil Communal d'enfants dont la composition rappellera la nôtre.

Nous sommes aujourd'hui à la fin de la première phase. Ainsi, je serai très heureux d'installer nos 200 jeunes citoyens dans leurs fonctions de conseiller samedi 12 février et je vous convie toutes et tous à cette cérémonie qui se déroulera à 10 h 30 dans le grand hall de l'Hôtel de Ville.

Ce soir, j'adresse à Madame DANGRÉAUX mes vives félicitations pour son efficacité et lui souhaite le plein succès dans cette sympathique séance d'installation de nos jeunes élus.

Voilà les informations que je voulais vous donner.

On me dit qu'est présent dans la salle le Colonel AMELINO qui le nouveau chef de corps du 43ème. Colonel, je vous salue. Vous savez l'attachement que nous avons pour le 43ème et nous apprécions votre présence parmi nous. Et j'exprime la sympathie du Conseil Municipal à l'égard du 43ème et de vous-même puisque vous avez le commandement de cette unité qui a subi quelques adaptations, beaucoup de choses changent et l'Armée aussi évolue. En tout cas, merci d'être là.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire.

00/1 - Séance du 13 décembre 1999 - Procès-verbal.

Adopté.

00/2 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

J'ai ensuite le rapport sur les délégations que vous avez données au Maire. Il n'y a pas d'observations ? Il est adopté.

00/3 - Institut de Médecine Légale et de Médecine Sociale de la Faculté de Médecine de Lille II - Désignation des représentants du Conseil Municipal au nouveau Conseil d'Administration.

Adopté.

00/4 - Association LOSC Lille Métropole - Adhésion de la Ville - Composition du Conseil d'Administration - Désignation des représentants de la Ville.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

00/5 - Proposition de 5 sièges au côté de Pierre MAUROY au sein du Conseil d'Administration de l'Association "Lille Horizon 2004".

Adopté

00/156 - Propositions de dénominations de voies, espaces ou équipements publics.

.../...

Il y a des propositions de dénomination de voies, espaces ou équipements publics. Je sais que dans ce domaine nous pourrions tenir une réunion du Conseil Municipal mais nous avons reçu les observations des quartiers et des Commissions. Moi-même, j'ai pris la responsabilité de vous soumettre cette liste qui semble donner satisfaction à tout le monde. J'ai veillé à ce que la ville soit représentée dans ses rues dans la diversité de ce qu'elle est, de ce qu'a été son histoire et de ce qu'elle est présentement.

Et si je me suis résolu à faire ces propositions, c'est parce que nous vivons au milieu des rues du 17ème siècle, du 18ème siècle et du 19ème siècle et qu'il était quand même bon, au moment où nous allons ouvrir un nouveau siècle, que le 20ème siècle soit très présent dans les rues, les constructions et les réalisations de Lille.

Je vous remercie de le comprendre et j'imagine que vous êtes d'accord avec l'ensemble de ces propositions.

Voilà, en ce qui concerne mes rapports. Vous n'avez pas d'observations ? (non)

Adopté.

Certains Conseillers Municipaux m'ont manifesté le souhait de s'exprimer sur les événements d'Autriche qui nous bouleversent. Monsieur SULMAN, c'est bien volontiers que je vous donne la parole.

M. SULMAN - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, l'ensemble du Groupe des Personnalités considère avec une extrême gravité l'admission d'un parti d'Extrême Droite, dirigé par HAIDER, au gouvernement autrichien.

55 ans après la Shoah, un parti basé sur des principes racistes, xénophobes, antidémocratiques et qui s'oppose aux droits fondamentaux et aux libertés humaines, va diriger un pays de l'Union Européenne

Je voudrais rappeler ce qu'est HAIDER.

Il rend hommage par exemple aux vétérans de la Waffen-SS en ces termes. Il s'agit pour lui d'hommes de caractère qui sont restés jusqu'à ce jour fidèles à leurs convictions. Il décrit en 1998 l'Autriche comme « une fausse couche idéologique ». En 1991, il fait l'éloge de la politique de plein emploi du IIIème Reich, je dis bien l'éloge de la politique du plein emploi du IIIème Reich. Le plein emploi, je l'imagine à travers les camps de concentration avec sa barbarie, son inhumanité, ses souffrances et ses morts.

Nous avons été un groupe de Lillois à Auschwitz il y a 3 semaines. Quoi de plus intolérable que ces milliers de paires de chaussures d'enfants, que ces tétines, que ces brassards de petits bébés ?

Une déclaration récente de HAIDER, dans un raccourci raciste qu'affectionne l'Extrême Droite, dit ceci : « Il y a 300 000 chômeurs en Autriche et 300 000 étrangers déclarés ».

Lors de la campagne électorale, le parti de HAIDER distribuait aux enfants, sur les marchés, ou sur les voies publiques des stylos publicitaires. Ils étaient remis uniquement aux enfants de la bonne race et ces stylos étaient refusés aux autres.

.../...

Voici l'horreur de la discrimination qui concerne y compris les enfants.

En Carinthie, dont HAIDER est Gouverneur, il s'est arrogé bien sûr le Ministère de la Culture, il utilise les mêmes méthodes que les mairies du Front National en France. On sait à quel point le détournement de la culture est un outil politique des extrémistes.

Si le parti d'HAIDER est au pouvoir, cela n'est pas seulement dû à son électorat mais cela est aussi lié au fait de la compromission et de la collaboration du Parti Conservateur. Wolfgang SCHLUSSEL, qui a déclaré peu de temps avant qu'il serait le rempart contre l'Extrême Droite, s'est laissé tenter, non pas par HAIDER bien sûr, mais sûrement par le goût amer du pouvoir.

Thomas KLISTEL, le Président, qui a hésité à approuver, ne déclarait-il pas en février 1998 : « Il est faux d'assimiler Jorg HAIDER à l'Extrême-Droite ».

La récente déclaration en faveur des droits de l'homme signée par cette coalition a-t-elle une valeur ?

Qui peut croire ou qui peut attacher une certaine valeur à cette déclaration ?

Qui peut penser que HAIDER ait changé sur l'Europe par exemple où il a déjà modifié sa position trois fois ?

Cette signature ne vaut que dans les limites de ceux que sont les signataires.

Aujourd'hui encore, il n'est pas trop tard, il suffirait que 13 Députés du Parti Conservateur ne votent pas pour cette coalition pour que celle-ci soit rejetée. Je demande donc aux Députés Européens Conservateurs de faire pression sur leurs collègues autrichiens pour qu'ils votent contre cette coalition.

Une partie de notre Droite française a pris ses distances vis-à-vis de cette coalition, notamment Monsieur BAYROU, une autre partie au contraire, notamment Monsieur BLANC ou Monsieur PASQUA, ont été neutres ou au contraire ont approuvé. Je leur demande de réfléchir à l'horreur idéologique que représente HAIDER.

Notre Président de la République et notre Gouvernement ont eu une attitude digne, responsable, humaine. Il faudra, mais je n'en doute pas, que la pression et la détermination se poursuivent. Malheureusement, la situation autrichienne risque de ne pas être isolée car dans d'autres pays européens, les idéologies racistes se manifestent et se développent à nouveau, je pense notamment à la Suisse mais aussi dans une certaine mesure à l'Allemagne.

Le combat contre l'intolérance, nous allons avec toutes les forces démocratiques d'Europe, le poursuivre, l'intensifier et le gagner pour nos enfants. Je sais qu'à Lille, sous l'impulsion de notre Maire, Monsieur Pierre MAUROY, et de Madame Martine AUBRY, Première Adjointe, nous serons à la pointe de ce combat.

Je vous remercie.

(applaudissements)

Monsieur le Maire - Monsieur DELGRANGE, vous voulez vous exprimer.

.../...

M. DELGRANGE - Je vais faire court. Comme beaucoup d'entre nous, je voudrais m'associer aux propos de Charles. En complément, je voudrais juste rappeler avec force que les dictateurs fascistes ne sont pas le seul fruit d'une idéologie néfaste. Les démocraties qui se désintéressent des dérives totalitaires prennent le risque de la catastrophe. C'est ce qui arrive en Autriche.

Gardons-nous dans nos propres pays de nous endormir sur les faibles scores électoraux du Front National de MEGRET, LE PEN et de tous les autres.

Au quotidien nous avons, nous, hommes et femmes politiques, le lourd devoir de rappeler à nos concitoyens que la gangrène fasciste dont ils sont porteurs pourrait un jour, comme en Autriche, mettre à bas la République.

Je vous remercie.

(applaudissements)

00/158 - Motion relative à la promotion de la culture, de la paix et de la non violence.

Monsieur le Maire - J'ai une proposition de vœu du Groupe Communiste sur la décennie internationale de la promotion de la culture, de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, lancée sous l'égide de l'UNESCO. Madame HENAUT, vous allez rattacher cela certainement à l'affaire autrichienne qui nous préoccupe, alors, je vous donne la parole.

Mme HENAUT - C'est un vœu que nous voulions formuler lors de ce premier Conseil de l'an 2000.

En effet, en 1998, l'Assemblée Générale des Nations Unies décidait de proclamer les années 2001-2010 décennie internationale de la promotion de la culture, de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde.

Le XXème siècle a été l'un des plus meurtriers de l'histoire de l'humanité. Il a été aussi celui où les progrès de la recherche médicale et technologique, où l'accroissement des richesses créées auraient permis de mettre un terme aux souffrances humaines.

En ce passage d'un siècle à l'autre, la France, état fondateur des Nations Unies, a un rôle important à jouer pour la promotion de la culture de la paix. Dans le monde, les guerres ravagent encore trop de peuples et des pays comme la Tchétchénie.

Chez nous, la violence s'est introduite durablement dans l'univers scolaire.

Et enfin, en Europe, l'Autriche est confrontée à l'accession au sein de son gouvernement d'un parti raciste, xénophobe et fascisant. Mais, Monsieur SULMAN a dit mieux que moi ce que nous ressentons.

La paix est donc l'affaire de tous les citoyens dans le monde, en France mais aussi dans notre ville. La promotion de la culture de la paix et de la non-violence passe par un processus dynamique, par des relations entre les individus permettant de créer les conditions pour vivre ensemble.

Le Conseil Municipal de Lille s'attachera à continuer de promouvoir la culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants. Les élus de Lille œuvreront à leur niveau pour la reconnaissance de l'autre dans ses différences pour un monde débarrassé de la guerre et de la violence, de la xénophobie, et de l'intolérance.

(applaudissements)

.../...

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, nous avons été cités par deux de nos collègues qui ont bien voulu faire un amalgame scandaleux entre notre mouvement et le mouvement de Monsieur HAIDER. Monsieur HAIDER, ce n'est pas notre tasse de thé, premièrement.

Deuxièmement, je m'élève totalement contre l'exploitation politique d'un événement à l'étranger. Quoi qu'on en pense, ce mouvement a rassemblé 30% lors d'une consultation démocratique, c'est la responsabilité des Autrichiens, c'est la responsabilité des élus d'Autriche que de décider s'il doit ou non participer à un gouvernement de coalition.

Je trouve particulièrement scandaleux l'ultimatum que des gouvernements étrangers voudraient imposer à l'Autriche. Ce n'est pas en jetant l'anathème, en entretenant la peur, que l'on réussira à faire progresser la démocratie si celle-ci était menacée en Autriche.

Après ce blocus moral et politique, l'Europe va-t-elle imposer un blocus commercial comme cela était le cas en Irak ? Ou va-t-on envoyer une force militaire d'intervention pour faire plier un gouvernement légitime comme au Kosovo ?

Cette ingérence, dans les affaires intérieures autrichiennes est inadmissible. Elle se fait en violation du droit, en violation des traités, de l'équité et de la morale.

Alors, Monsieur le Maire, je n'ai pas d'émotions sélectives et quand les droits des êtres humains sont menacés, à quelque endroit que ce soit au niveau de la planète, que ce soit au Tibet, que ce soit en Chine, que ce soit également en Russie puisque, le même jour où on parlait de la formation du gouvernement autrichien, eh bien, le drapeau russe flottait dans les rues de Groznyï, et là malheureusement je suis atterré qu'un événement de la sorte ait pu faire le silence dans vos rangs alors que, dès à présent, vous vous émouvez d'un événement politique, alors que Monsieur HAIDER, est Gouverneur de Carinthie depuis un moment, alors que Monsieur Jacques CHIRAC a salué Monsieur HAIDER il n'y a pas si longtemps, alors que Monsieur HAIDER participe au Comité des Régions d'Europe. Je vois là une exploitation politique tout à fait scandaleuse et je m'insurge évidemment contre l'amalgame qui vient d'être fait par les deux intervenants précédents.

Voilà ce que je voulais dire sur ces deux expressions.

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD, vous vous étonnez et vous protestez parce qu'on vous associe au nom, justement, de celui que nous mettons en cause, mais je vois que vous volez à son secours.

En tous les cas, vous vous exprimez différemment de l'immense majorité des Français, vous trouvez des excuses...

M. BERNARD - Ce n'est pas la majorité autrichienne.

Monsieur le Maire - Je me permets de vous faire remarquer cette attitude qui est la vôtre.

Il est vrai qu'ils ont été élus par le suffrage universel mais je sais aussi que des dictateurs ont été élus de cette manière et que cela ne les a pas empêchés de devenir des dictateurs abominables. Reprenez l'histoire de l'Allemagne et l'histoire d'HITLER, reprenez même l'histoire de l'Autriche.

.../...

Par conséquent, au-delà des péripéties, c'est le message qui est inadmissible que porte ce mouvement xénophobe, ce mouvement antisémite. On pensait bien qu'on ne verrait plus cela. Il y a eu une guerre, vous êtes maintenant les générations de la paix. Des générations avant moi ne sont pas revenues des camps, d'autres ont été prisonnières, d'autres ont combattu partout.

Moi, je suis un enfant de la guerre, j'ai gardé le souvenir de cette guerre, on pouvait penser que plus jamais il n'y aurait des hommes ou des femmes pour porter des messages aussi inacceptables.

Puis permettez-moi de dire que lorsque vous parlez de l'Irak, des autres pays, etc ..., où que ce soit dans le monde, lorsque des idées comme celles-là sont colportées, il faut les combattre. Mais c'est en Europe ! Nous avons fait l'Union Européenne ! Nous sommes des Européens. Ce qui se passe dans un pays d'Europe, nous concerne. Et d'une certaine façon, l'Europe est une Europe politique qui a été basée sur un idéal démocratique, un idéal de liberté, d'émancipation humaine et de dignité humaine. Par conséquent, s'agissant de la situation en Autriche, nous sommes tout à fait fondés à protester et à dire que nous ne l'acceptons pas.

Et nous sommes avec le Président de la République, le Premier Ministre, avec toutes les autorités de ce pays pour protester et dire bien fort que nous n'acceptons pas. Car si on accepte, la situation pourrait devenir inéluctable et il serait trop tard pour agir.

Je ne prétends pas que nous allons connaître aujourd'hui les mêmes événements que, hélas, nous avons connus il y a 50 ans. Mais en tous les cas, il est bien qu'on se lève pour servir la dignité des hommes.

Monsieur CACHEUX

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, je voudrais bien entendu m'associer, ainsi que les membres du Groupe Socialiste, aux déclarations de Monsieur SULMAN et de Madame HENAUT.

Il faut que la protestation soit la plus massive possible, sur des faits qui rappellent de si tragiques souvenirs en Europe, où l'Extrême Droite était arrivée au pouvoir à l'issue d'élections, et produisant les plus tragiques événements à l'issue desquels nous avons dit Monsieur le Maire, vous venez de le rappeler : « Plus jamais ça ».

Et c'est vrai, vous l'avez relevé Monsieur le Maire, le caractère hypocrite de la déclaration de Monsieur BERNARD, parce que si on ne se mêle pas de ce type de situation et qu'on nous demande de les laisser faire, quand on réagit trop tard, à ce moment-là, l'irréparable se produit.

Il est bien que les plus hautes autorités françaises, le Président de la République, le Premier Ministre et le Gouvernement, aient réagi immédiatement et de façon conforme à nos valeurs pour dénoncer ce type d'alliance.

Je crois que nous serons nombreux comme Parlementaires, demain et après-demain, pour le dire de la même façon. Et je sais que Martine AUBRY était en pensée avec nous samedi après-midi lorsque nous avons manifesté contre ce type d'alliance inacceptable.

Il appartient aux pouvoirs publics français, bien entendu, de définir la réaction de notre pays à l'égard de l'Autriche. Mais, Monsieur le Maire, vous venez de le dire, l'Europe se constitue sur un certain nombre de valeurs fondamentales qui s'appellent la liberté, qui s'appellent la démocratie. Nous avons, pendant des années, refusé l'adhésion de l'Espagne parce qu'elle ne correspondait pas à ce type de valeur.

.../...

De la même façon, on faisait remarquer que l'Europe qui réagit à l'égard d'un dossier bien particulier, celui de la vache folle, celui du bœuf, personne ne comprendrait que l'Europe ne réagisse pas à l'égard de faits aussi importants.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la réaction soit la plus équilibrée au niveau des pouvoirs publics en dénonçant cette situation autrichienne et en en tirant un certain nombre de conséquences mais que la protestation populaire soit la plus massive possible.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur RICHIR, vous voulez ajouter un mot.

M. RICHIR - Ajouter un mot pour dire que nous nous associons effectivement à ces protestations et que nous nous associons aux positions prises par les plus hautes autorités morales et politiques de ce pays, en particulier celle du Président de la République qui, très vite et très tôt, a pris une position ferme sur ce dossier.

Je voudrais apporter peut-être une note positive et une réflexion plus générale.

La note positive c'est que, même si l'on peut regretter que ce soit dans des circonstances difficiles, dans les 15 derniers jours, l'Europe politique a existé et on serait tenté de dire : « Enfin ! ».

Il est important que de Lisbonne aux pays de la Baltique, que de l'Angleterre à la Grèce, unanimement, de telles décisions aient été prises. Il est clair que cela aura beaucoup de poids pour l'avenir. Espérons que ce genre de chose permettra d'affirmer encore une fois la dimension de l'Europe politique.

Enfin, il me paraîtrait important de dire que si nous rejetons l'attitude des dirigeants actuels de l'Autriche, il convient d'être très prudent et de ne pas rejeter l'ensemble des Autrichiens, l'Autriche est un grand pays qui a un passé prestigieux.

Au contraire, tous les Européens convaincus que nous sommes doivent se dire aujourd'hui qu'il faut expliquer à nos amis autrichiens qu'ils ont plus besoin de l'Europe que de l'extrémisme et que nous sommes tous prêts, Européens, à les accueillir à nouveau au sein de la Communauté Européenne une fois qu'ils auront compris le poids des erreurs de certains.

Tout en sachant que ces attitudes extrémistes ont pu se développer parce qu'il y a eu, en Autriche, une déliquescence du débat démocratique, ce qui montre à quel point nous sommes tous, en fait, gardiens de la démocratie pour l'Europe de demain.

Monsieur le Maire - Merci.

Le Conseil Municipal s'est donc exprimé à travers quelques interventions. A l'exception de Monsieur BERNARD et peut-être de ceux qui sont autour de lui, on peut dire que sur tous les bancs de ce Conseil Municipal, nous sommes avec le Président de la République, avec le Premier Ministre, avec Madame la Ministre, le Gouvernement dont vous faites partie, pour exprimer notre émotion et notre révolte devant ce qui se passe en Autriche.

En précisant d'ailleurs que ce n'est pas du tout à l'Autriche que l'on s'en prend, ce n'est pas du tout aux Autrichiens pour lesquels il y a certainement beaucoup de démocrates, mais nous espérons qu'ils entendront l'appel de l'Europe et des Européens et qu'ils seront à l'avant garde pour chasser ceux qui n'ont pas leur place à la tête de ce pays.

.../...

Nous allons changer de sujet. Les nouvelles technologies. C'est à la mode. Nous avons un site internet, nous allons vous présenter le site internet de la Ville de Lille.

M. VICOT - Monsieur le Maire, merci.

La Ville de Lille dispose d'un site internet à caractère touristique depuis presque trois ans maintenant qui recueille environ 150 000 connexions par an. Il nous a semblé nécessaire, compte tenu du taux de connexions des Lillois qui est en augmentation constante, d'y ajouter un deuxième site qui soit celui-là consacré à des informations beaucoup plus pratiques, beaucoup plus administratives et consacré aux services municipaux.

Nous arrivons sur une page d'accueil de ces deux sites qui sont désormais à disposition. Sachant que nous avons complètement refondu, remanié, enrichi le site touristique qui est en version bilingue depuis le départ.

Si nous allons sur cette page d'accueil du site touristique, nous avons très rapidement, il ne s'agit pas ici de donner la totalité du contenu des pages mais d'en donner les grands axes, un certain nombre d'icônes qui nous amènent sur des parties différentes

- une partie sur Lille 2004, capitale européenne de la culture,
- une partie qui permet d'envoyer des cartes postales virtuelles, mais j'y reviendrai,
- une partie agenda,
- une partie éditorial, les expositions, les concerts,
- une partie économie, recherche,
- une partie musées lillois,
- une partie patrimoine,
- une partie histoire de la ville, une partie culture en ville,
- une partie consacrée à tous les aspects pratiques comment venir à Lille ? Comment y rester ? Les hôtels etc ...
- une partie consacrée au Forum qui permet aux personnes qui se connectent de s'exprimer et de laisser des messages,
- et une partie, enfin, consacrée à un aspect beaucoup plus pratique de visites de Lille avec des cartes et des plans.

Prenons quelques-unes de ces parties en particulier, notamment l'une de celles qu'on a rajoutées dernièrement : la partie cartes postales virtuelles qui permet, à partir d'une sélection d'une dizaine de photos de Lille, d'envoyer dans le monde entier par e-mail très simplement et en quelques secondes des cartes postales représentant la ville de Lille.

Prenons-en une au hasard par exemple le beffroi de Lille lors des manifestations du 31 décembre.

.../...

A partir du choix de la carte postale, la personne qui se connecte indique ses coordonnées, l'adresse bien évidemment du destinataire et il a la possibilité de laisser un message comme dans une véritable carte postale qui est simplement reliée cette fois-ci en quelques secondes.

Si nous prenons la partie histoire, c'est une partie qui a été largement enrichie, nous avons ajouté dans ce site la totalité du contenu de l'exposition qui a été présentée dans le hall de l'Hôtel de Ville ces dernières semaines, avec une page d'accueil qui donne la chronologie de la totalité de l'histoire de la ville de Lille. A partir de cette chronologie, nous avons la possibilité d'aller directement dans un siècle, de nous engouffrer dans un siècle en quelque sorte. Prenons 1900, par exemple, nous retrouvons les panneaux d'exposition sur l'histoire de la ville de Lille avec la possibilité en bas de cette page de se promener d'une partie à l'autre en allant en arrière dans le temps ou en avant dans le temps.

Nous avons une partie célébrités qui était déjà présente dans le site précédent qui nous donne un petit panel d'une trentaine de personnalités lilloises et qui nous donne surtout leur carte d'identité historique. Ici, c'est Roger SALENGRO, on a la carte d'identité historique.

Autre partie qui a été développée et enrichie, ce sont les plans, et qui nous donne toute une série de renseignements pratiques sur les adresses utiles pour venir à Lille, y rester, etc

Et puis deux liens qui nous permettent d'aller vers deux sites qui nous donnent la totalité des manifestations et des possibilités de sorties sur Lille qui sont le lien sur le Chti et le lien sur un site qui s'appelle Web City Lille et qui donne la totalité des manifestations culturelles ou sportives sur Lille.

Dans cette partie, la totalité des hôtels lillois sont classés de la 4ème à la 1ère étoile avec leurs coordonnées.

Et puis nous avons également d'autres parties comme les transports, etc...

L'agenda des manifestations avec des liens vers des sites qui donnent des informations complémentaires, je pense à Lille-Grand-Palais, je pense au Zénith.

Revenons, pour ne pas être trop long, à la page d'accueil générale et dirigeons-nous vers le nouveau site, le site pratique, le site consacré aux services et à l'aspect administratif, balayons le sommaire rapidement.

Nous avons une partie Lille Pratique qui permet de faire le point sur des sujets particuliers et ponctuels au moment de leur actualité, ce sera le budget dans quelques jours. Nous aurons la possibilité de nous promener dans l'Hôtel de Ville pour se rendre exactement dans les bureaux dans lesquels on souhaite se rendre à partir d'un plan.

Nous avons une partie travaux aussi, qui donne, au jour le jour, la totalité des travaux dans Lille, quartier par quartier, avec le calendrier des travaux, les dates de début, les dates de fin des travaux, et les moyens de se renseigner.

Nous avons une partie sur le Conseil Municipal et les élus. La composition du Conseil Municipal, les délégations, avec la possibilité, à partir du nom de chaque élu et de sa délégation de bifurquer directement vers le service concerné.

Prenons celui de Mme FILLEUL et bifurquons directement, si j'ose dire, vers la thématique retraités et personnes âgées où nous avons là tous les éléments strictement pratiques sur les actions en direction des personnes âgées, les activités gérontologiques, les numéros de téléphone des clubs des personnes âgées...

.../...

La partie services de la ville avec le déroulé des services : aménagement urbain, culture, solidarité, etc avec les liens qui permettent d'aller directement vers la description de ce service, les services rendus à la population et les moyens pour la population d'y accéder directement à l'Hôtel de Ville, la liste de tous les quartiers.

Nous retrouvons là le contenu de l'Atlas de Lille qui est distribué dans toutes les boîtes aux lettres en début d'année avec les structures, qu'elles soient municipales ou non, associatives dans tous les domaines, avec les services offerts à la population dans chaque quartier.

Le Conseil Communal de Concertation avec le fonctionnement du Conseil, sa composition, ses avis du Conseil Communal de Concertation. Nous n'avons pas pour le moment, mais c'est en projet, la possibilité de mettre en ligne le contenu de tous les avis mais nous en avons la liste avec la possibilité de se les procurer auprès du Conseil Communal de Concertation.

La Commune associée d'Hellemmes qui dispose d'un site internet depuis quelques semaines avec un lien qui permettra d'y accéder directement.

Et puis sur le Conseil Municipal, l'ordre du jour d'aujourd'hui avec les références des délibérations par délégation d'élus.

Monsieur le Maire - On n'aura plus besoin de réunir le Conseil Municipal alors...

M. VICOT - Ajoutons-y, Monsieur le Maire, sur l'aspect pratique, la possibilité d'accéder directement à des formulaires en ligne qui permettent aux Lillois d'imprimer directement chez eux des formulaires qu'ils sont jusqu'à présent tenus de venir se procurer en Mairie. Par exemple, le certificat de vie commune, directement imprimable chez soi, ce qui permet sur un plan strictement pratique d'éviter un déplacement puisque le formulaire est directement disponible et imprimable chez soi.

Effectivement, la signature se fait évidemment toujours ici.

Et puis nous aurons, Monsieur le Maire, mais il s'agit d'une version sur CD-ROM parce qu'on n'a pas la possibilité de se brancher directement ici à partir de cette salle, mais les Lillois auront aussi la possibilité de bénéficier, à l'entrée du site, d'un moteur de recherche qui permet, à partir d'un mot-clé, de rechercher l'information directement sur la totalité du site.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que l'on peut dire pour présenter rapidement et très globalement les nouveaux services en ligne accessibles.

Monsieur le Maire - C'était Monsieur VICOT qui anime le Service de Communication et d'Information. Lille est donc à l'ordre du jour, en tous les cas sa Mairie, et l'on n'arrête pas le progrès.

Dites-le autour de vous afin qu'il y ait de plus en plus de Lillois et de Lilloises, et même les personnes extérieures à notre ville, qui puissent se brancher sur Internet pour en savoir davantage.

Nous passons maintenant à nos rapports.

Je dois dire, à l'ouverture de ce Conseil Municipal, qu'il y a un certain nombre de rapports qui sont examinés par les Commissions, qui ont été vus tout à l'heure en Conseil Privé, et que je les soumetts à votre adoption.

.../...

Ce sont les dossiers :

dossier n°2 : M. DEROSIER

dossier n°4 : M. MUTEZ

dossier n°5 : Mme DA SILVA

dossier n°7 : M. FREMAUX

dossier N°7 bis : M. BURIE

dossier N°8 : Mme DAVIDT

dossier N°11 : M. BESSON

dossier N°14 : M. DEMAILLE

dossier N°15 : M. PARGNEAUX

dossier N°16 : M. CUCHEVAL

dossier N°17 : M. KANNER

dossier N°18 : M. SULMAN

dossier N°19 : Mme BUFFIN

dossier N°20 : M. BROCHEN

dossier N°21 : M. CACHEUX

dossier N°22 : Mme ROUGERIE

dossier N°23 : Mme HENAUT

dossier N°24 : M. DELGRANGE

Que ceux qui sont d'accord pour approuver ces dossiers le manifestent en levant la main ? (unanimité)

Merci, ils sont approuvés à l'unanimité.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,  
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

00/6 - Terrain sis à Hellemmes, rue de Saint-Eloi et Allée des Tilleuls - Cession par Lille Métropole Habitat à la commune d'Hellemmes.

.../...

00/7 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Primes à l'amélioration de l'habitat.

Adoptés.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,  
Conseiller municipal délégué

## COMMERCE

00/12 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en permettant aux Unions Commerciales de s'appuyer sur des col-laborateurs gérant les linéaires commerciaux - Contribution au renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales - Reconstitution du Partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) - Subvention.

00/13 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconstitution du Partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) - Financement du poste de coordinateur - Subvention.

00/14 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce et de l'Artisanat à Lille, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconstitution du Partenariat entre la FLCAS et l'Association "Regroupement Esquermoise Renouveau" (R.E.R.) -Financement du poste d'agent de développement et d'animation commerciale - Subvention.

00/15 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconstitution du Partenariat, avec l'Union Commerciale et Artisanale de Fives (U.C.A.F.) - Subvention.

00/16 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconstitution du Partenariat avec l'Union Commerciale Gambetta - Subvention

00/17 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconstitution du Partenariat avec l'Union Commerciale de Lille Sud - Subvention.

00/18 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconstitution du Partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Financement du poste d'agent de développement et d'animation commerciale polyvalent - Subvention .

00/19 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconstitution du Partenariat avec le Groupement des Acteurs Economiques du Centre Lille (G.A.E.C.L.) - Financement du poste de coordinateur - Subvention.

Adoptés.

.../...

AFFAIRES EUROPEENNES

00/20 - Renforcement du soutien à l'Organisation Française du Mouvement Européen à Lille - Maison Départementale de l'Europe - Subvention de la Ville de Lille.

Adopté.

Chemise n°5

Rapporteur : Madame DA SILVA,  
Conseiller municipal délégué

LILLE GRAND PALAIS

00/21 - Lille Grand Palais - Contrat d'affermage avec la SAEM Lille Grand Palais - Avenant n°1.

Adopté.

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,  
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

00/49 - Régime indemnitaire dans le cadre de l'I.E.M.P. du personnel titulaire et stagiaire.

00/50 - Création d'un emploi d'attaché chargé de mission "Relation Entreprise" à la Direction de l'Action Economique et de l'Emploi.

00/51 - Création de deux emplois de cadre A à l'Observatoire du Développement Economique et Social.

00/52 - Conditions d'affectation des véhicules de service à différentes catégories d'emplois.

00/53 - Liaison fonctionnelle quotidienne du personnel du Centre Technique Municipal au restaurant municipal.

00/151 - Affectation d'un véhicule au Secrétaire Général de la Commune Associée d'Hellemmes.

Adoptés.

Chemise n°7 bis

Rapporteur : Monsieur BURIE,  
Conseiller municipal délégué

ACHATS PUBLICS

00/152 - Parc automobile - Remplacement des véhicules vétustes - Marché sur appel d'offres ouvert.

Adopté.

.../...

Chemise n°8

Rapporteur : Madame DAVIDT,  
Adjoint au Maire

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

00/54 - Hôtel de Ville - Extension - Aménagement du nouveau hall d'entrée et de plateaux en bureaux et salles de réunions - Appel d'offres ouvert.

00/55 - Bâtiments communaux - Programme de mise en valeur.

Adoptés.

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

00/56 - Prêts de Salles et de Matériel - Extension des stocks de matériel en location.

00/57 - Prêts de Salles - Demande de réduction d'un titre de recette.

Adoptés.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur BESSON,  
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

00/65 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

00/66 - Aide aux clubs, de niveau national, aux clubs conventionnés et aux autres clubs - Subventions de fonctionnement - Deuxième avance - Année sportive 1999/2000.

00/67 - Diverses associations sportives - Subventions de pratique de Haut Niveau - Première répartition - Année sportive 1999/2000.

00/68 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière aux clubs supports - Modification d'intitulé.

Adoptés.

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,  
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE - LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

00/85 - Versement complémentaire des avances de subventions 2000 destinées aux organismes à caractère social - Santé - 50 % de la subvention pour solde.

.../...

00/86 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

00/87 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille - Subvention 2000.

00/88 - Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois - Subvention 2000.

Adoptés.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,  
Adjoint au Maire

#### ESPACES VERTS

00/89 - Aménagement du Square rue Alfred de Vigny - Marché sur appel d'offres ouvert.

00/90 - Convention de travaux avec Voies Navigables de France pour la réalisation du chantier de la Promenade du Maire et du Préfet - Liaison Poterne-Citadelle.

Adoptés.

#### ECLAIRAGE PUBLIC

00/91 - Présentation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière - Présentation de l'étude définitive.

Adopté.

#### MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

00/92 - Maison de la Nature et de l'Environnement - 2ème répartition de la subvention de fonctionnement au titre de 2000.

Adopté.

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,  
Adjoint au Maire

#### HANDICAPES - ACCESSIBILITE

00/93 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur KANNER,  
Adjoint au Maire

#### ACTION SOCIALE

00/94 - Subventions destinées aux organismes à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 2000.

.../...

00/95 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Centres sociaux.

00/96 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Associations diverses.

00/97 - Centre social Marcel Bertrand - Versement d'une subvention exceptionnelle.

Adoptés.

#### GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

00/98 - Avance sur subventions consentie aux Equipements de Proximité (Maisons de Quartiers) au titre de l'Art 2000.

00/99 - Relations contractuelles entre la Ville de Lille et Lille Métropole Habitat (OPAC de Lille) fixant les modalités d'interventions en terme d'animation dans les quartiers.

Adoptés.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur SULMAN,  
Conseiller municipal délégué

#### ENFANCE - POUPONNIERE ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

00/100 - Contrat Enfance - Subventions 2000 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

00/101 - Contrat Enfance - Subventions CLSH 2000 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

00/102 - Subventions 2000 destinées aux halte-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

00/103 - Protection de l'Enfance - Subventions 2000 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

Adoptés.

Chemise n°19

Rapporteur : Madame BUFFIN,  
Adjoint au Maire

#### DEVELOPPEMENT CULTUREL

00/104 - Bibliothèque Municipale - Acquisition de documents anciens et d'artistes - Subvention de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

.../...

00/105 - Bibliothèque Municipale - Nouvelle convention relative au Dépôt Légal Imprimeur entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Lille.

00/106 - Palais des Beaux-Arts - Musée de l'Hospice Comtesse - Convention liant la Ville de Lille et le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille - Dépôt d'œuvres appartenant au CHU de Lille, au Palais des Beaux-Arts et au Musée de l'Hospice Comtesse.

00/107 - Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville de Lille et M. Maillet - Dépôt d'œuvres appartenant à M. Maillet au Palais des Beaux-Arts.

00/108 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la R.M.N. (Réunion des Musées Nationaux) relative à l'édition du catalogue de l'exposition "Lille au XVIIème siècle, des archiducs au Roi Soleil".

00/109 - Palais des Beaux-Arts - Entretien des sols et nettoyage du Palais des Beaux-Arts - Marché de prestations de service sur appel d'offres ouvert.

00/110 - Palais des Beaux-Arts - Prêt du tableau "Le Parlement de Londres" de Monet au Musée de Trévise en Italie.

00/111 - Palais des Beaux-Arts - Dispositif complémentaire aux formules d'adhésion aux activités des Musées de Lille - Carte "Multi" - Carte "Argent".

00/112 - Palais des Beaux-Arts - Accès gratuit aux Musées de Lille, le dimanche 2 avril 2000.

00/113 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Banque du Développement des P.M.E. qui souhaite participer à la restauration d'un tableau d'Arnould de Vuez.

00/114 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et le Musée d'Hazebrouck - Dépôt d'œuvres appartenant au Musée d'Hazebrouck au Palais des Beaux-Arts.

00/115 - Palais des Beaux-Arts - Don d'une œuvre d'art de Monsieur Jacques-Paul DAURIAC "Portrait de jeune femme avec coiffe".

00/116 - Palais des Beaux-Arts et Musée de l'Hospice Comtesse - Exposition "Lille au 17ème Siècle, des archiducs au Roi Soleil" - Tarifs d'accès à l'exposition des espaces commerciaux.

00/117 - Palais des Beaux-Arts - Avenant à la convention liant la Ville de Lille et la R.M.N. relative à la gestion des espaces commerciaux (Boutique).

00/118 - Musée d'Histoire Naturelle - Prestations pédagogiques liées à l'activité du Musée - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/119 - Musée d'Histoire Naturelle - 1er juin/31 octobre 2000 - Exposition sur les maquettes Demandes de subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/120 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "Quelle eau fera-t-il demain ?" - Ouvertures exceptionnelles du Musée.

00/121 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "Quelle eau fera-t-il demain ?" - Frais liés à la conférence du 3 avril 2000.

.../...

00/122 - Musée d'Histoire Naturelle - Conditions de circulation de l'exposition "Quelle eau fera-t-il demain ?" - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/123 - Proposition d'étude préalable sur certains bâtiments classés ou inscrits de la Ville de Lille - Rectification.

00/124 - Subvention compensatoire versée à des associations utilisatrices du Théâtre Sébastopol.

00/125 - Don de manuscrits de Monsieur d'Halluin.

00/126 - Train littérature Europe 2000.

00/127 - Prix Jean Lévy - Attribution du Prix.

00/128 - Adhésion à l'Association Frédéric KUHLMANN

Adoptés.

Chemise n°20

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,  
Adjoint au Maire

#### ACTION CULTURELLE

00/129 - Conservatoire National de Région - Modification du règlement intérieur.

00/130 - Conservatoire National de Région - Droit d'inscription pour une master-classe de danse.

00/131 - Conservatoire National de Région - Prestations assurées par des ensembles de Jazz Tarif.

00/132 - Conservatoire National de Région, place du Concert - Avenants.

00/133 - Théâtre du Nord - Convention de mise à disposition de locaux - Avenant.

00/134 - Danse à Lille - Subvention compensatrice pour le loyer.

00/135 - Convention quadripartite sur "l'Afrique en Créations".

00/136 - Don de l'A.R.I.A.P. - Acceptation.

00/137 - Exposition temporaire KIJNO - 12 mai 2000-16 octobre 2000 - Tarification - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/138 - Exposition temporaire KIJNO - 12 mai 2000-16 octobre 2000 - Vente du catalogue - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/139 - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques - Demande de subvention auprès du Centre National du Livre - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

Adoptés.

.../...

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,  
Adjoint au Maire

URBANISME

00/140 - Etude environnementale F.C.B. - Virement de la subvention.

00/141 - Schéma de quartier Wazemmes - Virement de la subvention.

00/142 - Ravalement de façades - Subventions.

00/143 - Révision du Plan d'Occupation des Sols - Concertation préalable.

00/144 - Architecture et Maîtres d'ouvrage - Club Régional Nord/Pas-de-Calais - Adhésion de la Ville.

00/153 - Cession de logements appartenant à la S.A. HLM des régions du Nord et de l'Est au profit des locataires - Avis de la Ville de Lille.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

00/145 - Terrain communal sis à l'angle des rues Eugène Jacquet et des Jardins Caulier - Vente au profit de la Société Anonyme d'Economie Mixte Euralille.

00/146 - Quais du Vieux-Lille - Ilot 2 - Achat par la Ville de Lille d'un local pour le réseau câblé - Rectification du prix.

00/147 - Terrain sis à Lille à l'angle du boulevard de Belfort et de la rue Kellerman - Vente au profit de l'Université Catholique de Lille.

00/148 - Immeuble sis à Lille 6 bis, bâtiment B, boulevard de Metz - Achat par la Ville de Lille à Lille Métropole Habitat O.P.A.C. de Lille.

Adoptés.

Chemise n°22

Rapporteur : Madame ROUGERIE,  
Conseiller Municipal délégué

CONTENTIEUX

00/149 - Protection juridique des fonctionnaires - Principe - Substitution de la Ville au paiement des condamnations prononcées au profit des fonctionnaires ayant subi des agressions à l'occasion de leurs fonctions lorsque leur auteur n'est pas retrouvé ou est insolvable.

Adopté.

.../...

Chemise n°23

Rapporteur : Madame HENAUT,  
Conseiller municipal délégué

DROITS DE LA FEMME

00/150 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes - Association "Le Nouveau Planning Familial du Nord" - Versement d'un acompte.

Adopté.

Chemise n°24

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,  
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE

00/157 - Le Temps du Maroc à Lille - Subvention de la Ville.

Adopté.

Nous prenons donc les dossiers que nous devons discuter, et d'abord le budget présenté par Bernard ROMAN.

Chemise n°6

Rapporteur : Monsieur ROMAN,  
Adjoint au Maire

FINANCES

00/22 - Budget Primitif 2000 - Section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.

00/23 - Budget Primitif 2000.

(voir discussions et vote infra)

00/155 - Budget Primitif - Transferts de crédits - Exercice 2000.

Adopté.

00/24 - Budget Primitif 2000 - Fiscalité directe locale - Vote des taux.

Il y a un petit film normalement, Monsieur le Maire, dans le cadre de la ville progrès et de l'amélioration de la communication.

(diffusion du film)

Monsieur le Maire, après ce petit film qui présente rapidement un certain nombre de caractéristiques de la situation lilloise aujourd'hui au regard de notre exercice budgétaire, je voudrais dire, sans avoir recours à des termes exagérés, que la manière dont nous proposons dans notre Conseil Municipal d'aujourd'hui de faire évoluer la fiscalité à Lille est, pour ne pas dire historique, exceptionnelle.

.../...

Sur les 37 villes de France de plus de 100 000 habitants, je crois que la ville de Lille sera la seule, cette année, à proposer aux Lillois une baisse de 10% de la taxe d'habitation.

Il y a à cela quatre raisons qui se cumulent, qui ne sont pas conjoncturelles mais qui sont structurelles et qui sont, par conséquent, le résultat pour trois d'entre elles d'une politique volontariste menée à Lille sous l'impulsion de Pierre MAUROY depuis une dizaine d'années.

La première raison, c'est que notre Ville s'enrichit.

Nous avons tous en tête les discours, souvent entendus, catastrophistes dans certains cas, selon lesquels la pression fiscale de notre ville, liée en grande partie au fait que nous sommes sans doute la seule grande ville de France qui compte aussi peu d'habitants pour assurer les charges de centralité d'une métropole de un million d'habitants, risquait de faire fuir les habitants de notre ville.

Nous sommes un certain nombre à ne pas avoir été surpris par les résultats du recensement car il suffisait d'observer, année après année, les bases de la taxe d'habitation ou du foncier, c'est-à-dire ce que les services fiscaux nous communiquent chaque année du nombre de logements, du nombre de foyers fiscaux sur la ville de Lille, où il suffisait de constater le nombre de permis de construire, sans cesse en augmentation, attribués sur la ville de Lille pour deviner qu'il se passait, non pas ce mouvement de fuite que certains nous annonçaient, mais bien d'attractivité de notre ville qui a été consacrée par les résultats du recensement : + 19 000 habitants, soit une augmentation de 12% de la population de la ville.

Et quand on a un nombre de foyers fiscaux supplémentaire, avec la même pression fiscale, le même taux de taxe d'habitation ou de taxe foncière réparti sur un plus grand nombre, sur une assiette plus importante, naturellement, on peut se permettre d'avoir, parce qu'on a une assiette plus large, des taux plus bas pour un revenu fiscal qui est à peu près identique mais qui est plus faible par habitant.

Autre élément, je voudrais y insister dans l'enrichissement de la ville, c'est la taxe professionnelle.

La taxe professionnelle se calcule sur des éléments incontestables qui sont communiqués par les services fiscaux chaque année au Maire et qui s'appuient sur le nombre d'entreprises et sur trois éléments au niveau de ces entreprises : le foncier, c'est-à-dire l'implantation concrète de ces entreprises sur la ville de Lille, la masse salariale et l'investissement réalisé par ces entreprises.

Et depuis 10 ans, depuis que Pierre MAUROY nous parle, quelquefois devant certains sourires, de la nécessité de faire de la métropole lilloise et de la ville de Lille la turbine tertiaire. Depuis 10 ans, nous constatons, année après année, une évolution positive, même quand la croissance a été négative en 1992 en France, des bases de la taxe professionnelle. De 1990 à 2000 + 37% des bases de la taxe professionnelle.

Cela signifie que le pari que nous avons fait avec Pierre MAUROY, avec Martine AUBRY, de développer cette ville de Lille et de miser sur le développement de cette ville a été un pari réussi.

Deuxième raison : Lille se désendette. Je ne vais pas y insister mais nous avons, pour réussir ce pari du développement, fait de gros investissements : Lille Grand-Palais, le seul palais des congrès -je le dis devant sa Présidente, Madame DA SILVA- en France à ne demander aucune subvention d'équilibre à la ville dans laquelle il est implanté, qui a amené plus d'un million de visiteurs et de congressistes à Lille en 1999, congressistes qui, naturellement, contribuent à l'enrichissement de la ville ; le Palais des Beaux-Arts qui attire bien au-delà de la ville, de la métropole, du département, de

.../...

la France, des touristes à Lille, des curieux à Lille qui viennent aussi faire fonctionner le commerce et l'activité lilloise ; le retour tout simplement des universités à Lille, l'université de Lille II implantée dans le quartier de Moulins qui manifestement a donné un coup de pouce, un coup de souffle au redémarrage de ce quartier ; ou Euralille qui contribue aussi à l'enrichissement des bases fiscales de la ville de Lille.

Tout cela a conduit à endetter la ville dans les années 1990, au début des années 1990, et comme nous avons endetté la ville, c'est vrai, en 1996 et en 1997, nous avons demandé aux Lillois de nous aider à amortir ce choc des investissements en leur disant que nous le faisons pour développer la ville.

Mais aujourd'hui, la ville est développée. Nous recueillons les fruits de cette croissance. Les Lillois y ont contribué et nous disons que nous allons répartir les fruits de cette croissance en rendant aux Lillois les fruits ce qu'ils nous ont permis de faire pour le développement de cette ville.

L'annuité de la dette, c'est-à-dire ce que nous remboursons chaque année pour financer nos emprunts, a diminué depuis 1996 de 11,6%. Rien que sur l'année 2000, 15 M.F. d'économies de frais financiers.

L'encours de la dette, c'est-à-dire la masse totale de ce que nous avons emprunté, était en 1996 de 1,479 milliard, il a baissé de 22% et il est aujourd'hui de 1,357 milliard.

Et puisqu'on nous oppose toujours les comparaisons, nous sommes passés d'une dette de 9 450 F par habitant en 1996 à 7 615 F aujourd'hui, c'est-à-dire la moyenne de ce qu'est la dette de toutes les grandes villes de France de plus de 100 000 habitants aujourd'hui. Donc, deuxième raison, le désendettement qui dégage des marges de manœuvre.

Troisième raison -pourquoi ne pas le dire ?- c'est que Lille est bien gérée. Des emprunts bien renégociés, une dette qui est sans doute structurellement l'une des plus intéressantes des grandes villes de France en terme de taux d'intérêts, de durées d'amortissements, des contrats renégociés sur les assurances, sur le chauffage qui nous permettent, tout en rendant un service identique sinon meilleur aux Lillois, de moins faire appel au financement public.

Bref, je veux le dire aussi, des Adjointes dans votre équipe municipale, M. le Maire, Mme la Première Adjointe, qui ont su intégrer cette logique de gestion de leurs dossiers dans cette perspective de modération fiscale.

Je n'oublie pas l'effort consenti par la commune associée d'Hellemmes dans l'ensemble de cet effort.

Cette gestion rigoureuse des deniers publics constitue la troisième raison.

Et puis, il en est une quatrième, c'est la seule dont on n'est pas sûr -mais on a quand même un certain nombre d'indices qui nous confortent dans ce sens- qu'elle soit structurelle, c'est le concours de l'Etat, concours de l'Etat au rendez-vous, avec une évolution favorable de la D.G.F. + 7 M.F., avec une évolution de la D.S.U., Madame la Ministre, qui est largement favorable, + 16% pour la Dotation de Solidarité Urbaine, à 30 M.F., et ce n'est pas une mesure Lillo-Lilloise, c'est une mesure qui intéresse l'ensemble des D.S.U. de toutes les villes de France concernées.

Voilà les quatre raisons qui font que, aujourd'hui, nous pouvons dire aux Lillois : nous vous avons demandé de contribuer, de nous aider à développer cette ville, nous avons pris un risque en le faisant, mais ce risque est payant puisque la ville s'enrichit, la ville perçoit plus de ressources et nous vous proposons de vous rendre une partie de ces ressources.

.../...

D'où une baisse de la taxe d'habitation de 10% proposée aux Lillois.

C'est donc un budget dont je vais donner simplement 3 ou 4 chiffres pour conclure.

Un budget de 1,541 milliard de francs, 302 M.F. en investissements, 1,234 milliard en fonctionnement, c'est-à-dire, hors mouvement d'ordre, une évolution de la dépense publique qui est de 0,1%, et puis un budget qui, tout en étant un budget qui n'évolue pas beaucoup, est un budget qui marque des priorités.

Les priorités en fonctionnement, ce sont l'emploi, la politique sociale, la sécurité, l'animation au niveau de la proximité des quartiers dans tous les domaines qui concernent l'animation.

Et au niveau de l'investissement, c'est là aussi la proximité, avec la bagatelle de 40 projets qui concernent les 10 quartiers Lillois.

Un effort important sur le patrimoine scolaire que l'on poursuit, Madame CAPON, un effort important sur les équipements de proximité, centres sociaux, maisons de quartier, sur l'environnement, sur l'ensemble du patrimoine municipal.

Je dois dire, par exemple, que nous avons en 3 ans mis aux normes de sécurité l'ensemble du patrimoine scolaire de la ville de Lille et je crois que nous poursuivons dans ce sens.

C'est un budget qui plaira aux Lillois, Monsieur le Maire, et c'est un budget dont les attendus fiscaux, et notamment la baisse de la taxe d'habitation, j'en suis sûr aussi, plairont aux Lillois.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup, Monsieur ROMAN.

M. BERNARD.

M. BERNARD - Oui, Monsieur le Maire, à écouter Monsieur ROMAN, je vois qu'il a déjà intégré l'augmentation de la population dans ses ratios financiers puisque, à l'écouter, les dépenses de fonctionnement, l'encours de la dette, l'annuité par habitant, baissent mais ce n'est que l'application mécanique de l'augmentation de la population. Première observation.

Compte tenu des sources fiscales supplémentaires, cela vous permettrait de baisser encore plus les taux et je regrette, en préambule, que vous vous arrêtiez au milieu du gué.

Concernant d'autres recettes comme les dotations d'Etat, je remarque que si elles augmentent ou si elles sont d'un montant satisfaisant, elles sont malheureusement perçues, conséquence de la loi CHEVENEMENT, sur des fonds qui sont d'habitude alloués aux Communes et quant aux dotations, comme la D.S.U, qui ne sont que le reliquat de la dotation de fonctionnement, finalement, elle ne sont que l'expression de l'augmentation de la population. Donc, finalement, cette dotation de fonctionnement baisse en réalité par habitant par rapport à l'année dernière.

Il faut aussi regretter et contester la réapparition d'une nouvelle tutelle avec le remplacement d'impôts par des dotations qui sont indexées et qui rendent finalement bien peu de services aux collectivités locales.

La situation du contribuable lillois doit s'analyser au regard de toutes les ponctions dont il est victime. Ainsi, vous précisez les 6 millions de francs de dépenses concernant la C.M.U., eh bien, ce financement, on le retrouve ailleurs, au niveau d'autres prélèvements que subissent malheureusement les contribuables Lillois.

.../...

Vous nous avez parlé, Monsieur ROMAN, d'un certain nombre de lignes de conduite que vous voulez suivre, en particulier vous avez parlé de l'entretien du patrimoine. Vous n'avez pas parlé de rénovation ou de réhabilitation, je le comprends. Je regrette cette pause d'investissements car malheureusement nous souffrons de cet effet de ciseaux au niveau de Lille. Je comprends votre silence car les travaux ne sont toujours pas commencés à l'Opéra et l'on va fermer maintenant l'Hospice Comtesse pour ne parler que des équipements culturels.

Vous parlez aussi d'opérations qui, nous l'avons dit, sont hasardeuses ou à courte vue comme l'extension du stade Grimonprez.

Et enfin vous parlez pour vous satisfaire de la politique de la ville. Je constate que, en l'occurrence, on achète la paix sociale à coups d'emplois jeunes, je ne sais pas si c'est de nature à réduire durablement les problèmes que vivent les Lilloises et les Lillois.

La seule chose dont je me félicite, c'est le décrochage des taux, c'est un premier pas vers la réforme de la fiscalité mais il faut faire attention, mes chers collègues, de ne pas faire porter sur les seuls agents économiques le poids du produit fiscal, au motif que l'assiette, en particulier de la part salaires, aurait allégé considérablement les charges des entreprises.

Vous avez parlé d'une baisse de 10% de la taxe d'habitation, je l'ai rappelé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, elle intervient quand même après une hausse de 45% les années précédentes. Votre explication est donc irrecevable. D'ailleurs, il est prétentieux de dire qu'il s'agit d'une fiscalité de développement car on légitime que plus les Lillois sont pauvres, plus la pression doit être importante pour obtenir un rendement correct.

Vous avez cité également l'endettement qui baisse du fait de l'accroissement de la population, comme la dette qui augmente par la hausse des taux d'intérêts. Mais je rappelle ici que seule une baisse drastique du montant de l'emprunt pourra durablement agir sur la baisse de l'endettement.

Monsieur le Maire, vous nous aviez promis que les Lillois participeraient aux fruits de la croissance. Il faut à notre avis compenser encore plus les effets mécaniques de hausse des bases, comme cela a été rappelé dans le petit film, 2% pour la taxe d'habitation et foncier, 3,7% pour la taxe professionnelle.

Et si le principe de l'allègement de la taxe d'habitation est acquis, il faut rappeler le contexte national dans lequel cela se fait puisque le gouvernement a fait état d'une exceptionnelle rentrée fiscale, je crois qu'il est nécessaire, il serait d'ailleurs inconvenant de faire autrement, d'accompagner au niveau lillois la part des impôts ménages supportée. C'est plus de 50% que représente la part lilloise dans l'ensemble des impôts ménages et quand on sait qu'une baisse de la fiscalité de 40 milliards ne ramène les taux de prélèvements obligatoires qu'au niveau de 1995, il est vraiment nécessaire de faire un effort particulier et encore plus avancé dans le domaine de la baisse des taux.

Je vous remercie

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Merci, Monsieur le Maire.

Notre Groupe va sans surprise, je crois, voter contre vos propositions budgétaires. Je vais naturellement expliciter les raisons de ce vote et mon collègue Alain BIENVENU fera ensuite ses observations en sa qualité de membre de la Commission des Finances.

.../...

Ce budget est critiquable à nos yeux car, fondamentalement, il ne constitue pas une tranche annuelle lisible d'une vision cohérente pluriannuelle qui apporterait une réponse à l'évolution voire à la mutation des besoins de Lille et de ses habitants.

Ce budget est un budget de circonstances qui cultive trois effets que je vais développer : un effet d'annonce, un effet vitrine, un effet d'illusion.

Un effet d'annonce évidemment tout d'abord sur la fiscalité. Arrêtons-nous un tout petit peu sur le contexte national dans lequel s'insère ce budget. Il est indéniable, Bernard ROMAN l'a rappelé et l'a souligné, que la prise en charge de la fiscalité locale par l'Etat ne cesse de s'accroître et notamment à l'occasion de la baisse de la fameuse base salaires sur la T.P..

Je crois que malgré tout il faut avoir en tête que, un jour, c'est bien le contribuable national qui sera visé et que ce système de compensation, qui contribue par ailleurs à entretenir une forme d'opacité des relations financières entre l'Etat et ses collectivités locales, pourrait réduire l'autonomie de ces dernières, tout le monde en parle à juste titre.

D'ailleurs, de là à proposer la suppression pure et simple des impôts locaux, il n'y a qu'un pas que le Président Socialiste de la Région Limousin n'a pas hésité à franchir -voir Le Monde du 24 décembre 1999-. Ce qui ne doit pas manquer d'interloquer le Premier Ministre de la décentralisation. Il faut bien reconnaître qu'interloqués, nous, nous le sommes par rapport aux positions souvent contradictoires des Socialistes.

Car entre les déclarations de Jean-Marc AYRAULT selon lesquelles les baisses d'impôts ne constituent pas le must de la pensée socialiste, celles de François HOLLANDE qui affirme lui au contraire qu'il faut aller vers une baisse générale de l'impôt sur le revenu, tandis que Augustin BON-REPAUX, Président Socialiste de la Commission des Finances, déclarait quant à lui ne pas être partisan d'une baisse de l'impôt sur le revenu, vous avouerez qu'on a du mal à s'y retrouver, d'autant qu'à la confusion des déclarations s'ajoute celle des faits. Pour preuve, à l'heure où vous nous proposez de maintenir le taux de T.P. à son niveau de 1999, au Conseil Général, le Président DEROSIER procède lui à une hausse de 3% de la part départementale.

On le voit bien, l'effet d'annonce lillois sur la baisse de la fiscalité a bien du mal à s'appuyer, à s'adosser sur une conviction socialiste de la fiscalité qui disons-le, au fond, n'existe pas. Pour vous, une chose compte, la circonstance, l'élection de 2001.

Reste que cette annonce ne peut suffire à masquer la réalité fiscale lilloise, celle-là même qui situe encore Lille, et sans doute pour longtemps, dans le peloton de tête des villes françaises de plus de 100 000 habitants.

Les chiffres, tous les chiffres, rien que les chiffres, cher Bernard ROMAN : 22,06% à Lille contre 16,63% de taux moyen pour les villes françaises de plus de 100 000 habitants. J'ajoute que votre aveu du 14 décembre 1998 prend encore toute sa saveur où vous écriviez « Il reste cette difficulté pour les classes moyennes supérieures à Lille qui doivent assumer les charges d'une ville-centre d'une métropole d'un million d'habitants ».

L'effet vitrine est particulièrement intéressant. C'est l'effet recherché par l'inscription au budget d'opérations physiquement identifiées, connues certaines d'ailleurs, bien connues, mais dont les crédits nécessaires à la réalisation ne sont, eux, pas inscrits. C'est la fameuse feinte des vrais faux engagements que sont les autorisations de programme non suivies de crédits de paiement.

Ce n'est pas très compliqué au fond. Qu'est ce qu'une autorisation de programme ?

.../...

Quand l'Etat veut faire un porte-avions, il est obligé de prévoir sur plusieurs années - parce qu'un porte-avions ne se construit pas sur un an- les crédits sur plusieurs années. Alors, il vote des autorisations de programme. Et chaque année, on vote une tranche annuelle budgétaire. Comme cela, on respecte le principe de l'annuité budgétaire et on est sûr que le porte-avions se fera. Sauf que, il se fera parce que là il y a une loi de programme, eh oui ! Dans « autorisation de programme », il y a un programme, seulement, là où le bât blesse, c'est que vous, vous n'avez pas de programme pluriannuel.

Si bien que lorsqu'on inscrit des sommes en autorisations de programme, sans vision pluriannuelle lisible dans un plan pluriannuel d'investissements, et en annonçant au passage une diminution des recettes, on peut légitimement se demander ce qui sera réellement réalisé dans le futur.

Pour faire simple, les A.P. (autorisations de programme) sont des promesses, les crédits de paiement sont des réalités.

Et là, je dois dire que vous n'avez pas peur. 396 M.F. d'autorisations de programme promesses et seulement 125 M.F. de crédits de paiement soit moins d'un tiers.

Comment allez-vous réaliser les deux autres tiers ? Plus tard ? Peut-être que oui, peut-être que non.

La seule réponse que vous pourriez m'apporter c'est « voyez dans le programme », mais il n'y a pas de programme.

Par contre, dans le budget il y a quelques belles vitrines, et quelques beaux produits en vitrine. J'en ai relevé quelques-uns.

Monsieur KANNER est assez habile, il faut bien le dire, à ce jeu de décorateur. 32 M.F. d'autorisations de programme pour 9 M.F. de crédits de paiement.

Monsieur MUTEZ, lui -il n'y a rien de personnel, cher MUTEZ, dans cette affaire-, 400 000 francs d'autorisations de programme, rien du tout en 2000.

Et il y a même une très belle opération de Monsieur BESSON, que je qualifie d'opération « Rêvons ensemble », sur la ligne halle des sports Jean Boin. Il y a 5,5 M.F. d'autorisations de programme, promesse, et 0 F en crédits de paiement.

Etc, etc...

Vous pourrez me répondre en faisant référence à toutes les décisions, toutes les délibérations, toutes les instructions M. 14 que vous voudrez, je vous dis qu'utiliser la technique d'autorisations de programme sans programme pluriannuel à 1 an des élections, cela relève de l'effet vitrine et, franchement, si j'étais à votre place, je ne serais pas fier de cette technique.

Puisqu'on parle de gestion, j'en viens maintenant à la gestion des crédits de fonctionnement.

Je ressens profondément que vous êtes arrivés à un niveau de subventionnement des organismes partenaires et des associations qui vous échappe.

La proportion de ce que vous n'avez pas voulu, au sens de décider de façon volontariste, est de plus en plus croissante. Le mécanisme s'est emballé. On reconduit les subventions sans évaluation de l'action réelle. On empile les actions les unes aux autres sans rechercher une vraie synergie. On amalgame les bons et les mauvais sans avoir le courage de faire le tri.

.../...

Bref, on ne fait pas une vraie politique de partenariat qui devrait être contractualisée et évaluée.

Là encore, je ne vous laisserai pas, cher Bernard ROMAN, critiquer et caricaturer notre position d'avance. Nous reconnaissons évidemment l'extraordinaire rôle des associations, "l'empire paisible du plus grand nombre" dont parlait TOCQUEVILLE. Un seul exemple pris dans l'actualité récente : on parle en ce moment beaucoup de police de proximité, nous n'ignorons pas l'expérience de Lille-Sud et nous connaissons le rôle actif des responsables d'une association que je vais citer, l'Association ITINERAIRE.

De façon contrastée, dans le même temps et toujours dans l'actualité, nous avons été troublés par ces associations de philosophes, forts peu philosophes, qui se déchirent notre financement. Cette fois, c'est de transparence et de rigueur dont a besoin une partie des crédits de fonctionnement et vous seriez bien inspirés d'y réfléchir par la mise en œuvre de verrous et de procédures qui empêcheraient ces dysfonctionnements.

On le voit, les exemples ne manquent pas et je terminerai par l'effet d'illusion.

La dette lilloise. Elle n'est pas sans peser sur les marges de manœuvre que nous devons pourtant dégager pour mener à bien la mutation de Lille.

Dans les documents que vous nous présentez, vous l'avez rappelé à l'instant, vous soulignez que l'encours de la dette par habitant serait de 7 131,84 F. C'est oublier que cet encours doit être apprécié dans sa globalité, c'est-à-dire en tenant compte de la part d'endettement de la Communauté Urbaine que chaque Lillois se doit d'assumer en temps qu'habitant de la métropole.

On ne peut pas à la fois se reposer sur la Communauté et s'en abstraire quand il s'agit de parler gros sous. Les chiffres, tous les chiffres, rien que les chiffres : 7 131,84 F d'encours de la dette proprement lilloise, + 11 500 F d'encours de dette communautaire, cela fait 18 631,84 F.

C'est-à-dire que votre budget reste tributaire du passé, pour ne pas dire du passif qui est le vôtre en matière de fiscalité et d'endettement.

Ce qui est grave, de mon point de vue, c'est que non seulement ce budget ne satisfait pas les besoins d'aujourd'hui qu'expriment les Lillois, mais qu'il obère les réponses au futur.

Et il y aura dans l'avenir des réponses à apporter à des questions que nous ignorons tous encore aujourd'hui : quelle sera l'ampleur des mutations urbaines à venir dans tous les domaines ?

Or, le problème est que votre endettement hypothèque d'ores et déjà la capacité pour la Municipalité d'alors de réorienter ses politiques si le besoin s'en faisait sentir.

Evidemment, il pourrait être tentant, le moment venu, de s'en remettre aux compétences d'une Communauté Urbaine renforcée, c'est-à-dire s'en remettre à la décision d'un Président ou d'une Présidente Super Maire. Le futur Maire de Lille, quel qu'il soit, devrait songer à cette donne.

En conclusion, nous aurions pu aussi vous dresser le portrait d'un budget de substitution, d'un budget qui s'inscrirait dans une logique pluriannuelle, de maîtrise de fiscalité, qui veillerait à la modération des dépenses de fonctionnement, un budget qui préconiserait une plus grande transparence, etc, etc....

.../...

Le temps n'est pas venu, patience. Nous aurons l'occasion d'en reparler en vous rappelant simplement que l'inattendu arrive toujours à la fin.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU, vous faites un couplé là. Alors, je vous donne la parole.

M. BIENVENU - Je n'en ai pas pour longtemps, Monsieur le Maire, n'ayez aucune crainte, cela va aller vite.

Je dois dire que vous êtes très fort en communication, nous l'avons vu ce soir avec le petit clip que vous nous avez présenté, c'est très bien. C'est impressionnant mais on ne va pas se laisser impressionner.

Dans les annonces que vous avez faites, et en particulier au niveau de la baisse, j'ai entendu plusieurs fois ce soir « la baisse de la taxe d'habitation de 10% », il faut remettre les choses en place. Ce n'est pas 10% de la taxe d'habitation, c'est 10% du taux.

10% du taux qui vont être quand même aménagés par une augmentation des bases et on ne va pas se retrouver avec une baisse de 10% du taux, on va se retrouver avec une baisse de 7% environ, et qui ne sera pas de 10%, non pas de la taxe d'habitation mais du taux. Ce sera donc plutôt 7 que 10, que vous le vouliez ou non. Cela est d'ailleurs présenté dans les documents que nous avons ce soir.

Ce que vous nous dites en ce qui concerne la baisse de la taxe habitation me fait penser à ce que vous annonciez, il y a quelques années, en ce qui concerne le taux 0. Vous vous souvenez le fameux taux 0 qui a été affiché partout dans la ville et qui a servi de base électorale à votre dernière campagne.

Or, les Lillois se sont aperçus rapidement de ce qu'était le taux 0. Les impôts ont continué à augmenter, que vous le vouliez ou non. Certes, vous n'avez pas augmenté vos taux mais les bases ont continué à augmenter et le fait est que le taux 0 n'a pas eu comme effet de geler les impôts locaux, bien au contraire, ces impôts ont continué à augmenter.

On est dans le même cas aujourd'hui, c'est-à-dire que vous prétendez vouloir baisser la fiscalité alors que cette fiscalité va de toute façon augmenter en fonction des bases.

Vous dites « Lille est la seule grande ville à avoir des annonces de baisse en ce qui concerne la fiscalité ». Je vous rappelle qu'en son temps, Lille a été aussi la seule à avoir des records de France en matière d'augmentation de la fiscalité locale. Quand vous avez supprimé l'abattement général à la base de 15%, souvenez-vous les effets que cela a donnés. Et que vous le vouliez ou non, là aussi, depuis quelques années, quand on se place sur les 10 dernières années, on a une augmentation des cotisations nettes des impôts locaux de plus de 40% sur cette ville, et vous ne pouvez pas nier qu'il y a eu ces augmentations.

Vous dites que les bases ont augmenté de 2% ces dernières années. Oui, c'est l'inflation, il n'y a pas de problème majeur. Si les bases augmentent, c'est parce qu'il y a une loi de finance qui augmente ses bases et que, quand on augmente les bases de 2%, il n'y a rien d'extraordinaire, je ne vois pas où il y a un enrichissement démesuré.

Je vois que cette année, dans le budget qui est présenté, il y aura une augmentation des bases de la taxe d'habitation qui sera de 2,64% dont une partie est liée à l'augmentation décidée par la Loi de Finance.

.../...

En fait, il faut bien dire aux Lillois ce qu'il est. Ce n'est pas une diminution de 10% de la taxe d'habitation mais de 10% du taux qui va être modéré par l'augmentation des bases et on va arriver à être en dessous de ces 10%.

Je dois également signaler, parce qu'il faut le dire, que vous continuez à maintenir les taux en ce qui concerne les taxes foncières et la taxe professionnelle. Là aussi, il va y avoir des effets globaux, c'est-à-dire que lorsqu'on va additionner les effets d'augmentation des taux des autres collectivités, et en particulier au niveau de l'impôt foncier concernant le Conseil Général, on va arriver à des situations qui vont être démentes pour l'impôt foncier.

Dans ce département et dans la ville de Lille, on continue à vouloir taxer la propriété et taxer l'entreprise puisque, là aussi, au niveau de la taxe professionnelle, vous avez décidé de maintenir le taux de 15,24% qui est un taux exceptionnellement élevé et qui pénalise, que vous le vouliez ou non, les entreprises lilloises et qui décourage celles qui ont envie de venir s'installer en ville.

En ce qui concerne l'abattement à la base qui a été supprimé en 1995, je dois vous dire également que d'autres collectivités ont maintenu cet abattement à la base : la Communauté Urbaine l'a maintenu et vos amis du Conseil Général et du Conseil Régional continuent à maintenir cet abattement à la base et je crois qu'il serait souhaitable, dans un esprit de clarté, d'expliquer aux Lillois pourquoi vous avez supprimé cet abattement - ils n'ont pas encore bien compris- et si vous souhaitez ou non à l'avenir rétablir cet abattement général à la base pour être en corrélation avec les autres collectivités locales et territoriales.

Vous avez brossé un tableau qui concerne l'endettement de la ville. Il est facile de dire que l'endettement de la ville diminue : quand on augmente le diviseur, effectivement, le taux d'endettement par habitant diminue quand on augmente le nombre d'habitants. Mais la dette est toujours la même et vous devez toujours autant d'argent.

Oui, cela diminue parce que vous ne vous endettez plus et vous n'augmentez plus votre dette. Mais vous le ferez parce que vous serez bien obligé de le faire un jour ou l'autre. Et donc, aujourd'hui, vous devez toujours autant d'argent. Ce n'est pas parce qu'il y a plus de monde dans cette ville que vous devez moins d'argent et la dette est toujours la même.

En ce qui concerne l'augmentation de la population, puisque ce problème est évoqué, dans l'avenir, on pourra aussi examiner quelle est l'augmentation exacte de la population fiscale.

Ces nouveaux Lillois, est-ce qu'ils ont un potentiel fiscal ?

Est-ce que ces Lillois vont payer et amener de l'argent dans les caisses de la ville ?

Est-ce que cette nouvelle population a un potentiel fiscal et enrichira la ville ?

Je crois que nous aurons quelques surprises à ce sujet dans les prochains budgets en ce qui concerne l'augmentation réelle des bases et l'enrichissement de la ville.

Bref, pour ce budget 2000, comme à l'habitude, à l'approche de consultations électorales, vous faites effectivement des effets d'annonce et vous faites une politique qui n'est pas basée sur une considération économique mais qui est basée sur une pure considération électoraliste.

Je ne pense pas que vous enrichissiez la ville dans les proportions aussi importantes que vous le prétendez et il faudra être très prudent quant à l'augmentation des bases qui seront liées à l'augmentation de la population lilloise. Et je ne crois pas que cette population viendra enrichir très for-

.../...

tement la ville. A moins que vous ayez aussi une cassette fiscale inavouée et peut-être que dans les temps qui viennent, vous nous avouerez que vous avez découvert des choses et que vous sortez des choses de votre chapeau, mais je ne le crois pas.

En ce qui concerne le budget, effectivement, il y a des choses qui ne sont pas abordées pour l'avenir. Je pense par exemple aux caisses de retraite des agents des collectivités locales où les villes vont devoir intervenir. Quel va être l'impact dans les budgets futurs ? On ne sait pas et pourtant c'est un problème important. Si vous n'en tenez pas compte dans vos projets, j'ai peur que cela nous tombe dessus et qu'il y ait quelques difficultés.

La titularisation à venir des emplois-jeunes qui sera importante aussi pour nos Villes et là vous n'en parlez pas non plus, il n'y a pas d'impact. Ce sont deux thèmes parmi tant d'autres qui auront un impact sur les budgets futurs et que nous tenons à signaler ce soir.

Voilà, j'en ai terminé. Comme Christian DECOCQ vous l'a précisé, nous voterons contre ce budget parce que c'est un acte majeur de la vie municipale et que nous voulons être en désaccord avec vous sur le budget présenté.

Monsieur le Maire - Bien.

Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je commencerai en symétrie par rapport à Monsieur DECOCQ puisque le Groupe Communiste votera pour les délibérations qui sont présentées, c'est-à-dire pour le budget et pour les taux.

C'est un choix politique parce que nous prenons en compte les éléments extrêmement positifs de ce budget de l'an 2000.

Ce sont les critères volontaristes qui ont été maintenus au niveau des choix budgétaires et des arbitrages politiques pour la constitution de ce budget qui sont, dans l'ordre de priorité, emploi, sécurité, politique sociale, proximité et vie associative et surtout l'émergence des 40 projets annuels dans les quartiers.

L'emploi -j'en profite pour saluer et pour marquer notre solidarité avec nos amis d'A.C. qui ont présenté leurs revendications tout à l'heure en début de Conseil Municipal- mais je tenais aussi à aller plus loin dans ce geste de solidarité et marquer notre solidarité avec les travailleurs salariés, journalistes ou non, de La Voix du Nord qui sont en lutte dans le cadre de l'application des 35 heures et en particulier pour la création d'emplois à l'intérieur de leur groupe de presse. Et ce n'est pas pour rien qu'ils mènent ce combat et nous souhaitons qu'ils aient succès dans ce domaine.

De la même façon, je ne rappellerai pas toutes les dernières manifestations qui ont eu lieu, en particulier à la Poste, sur les mêmes combats, également au niveau du Trésor Public et en particulier en ce qui concerne le Trésor Public, les unités de proximité dans les quartiers et dans les villes associées sur lesquelles nous devons rester vigilants si nous voulons conserver les qualités de service qu'elles nous donnent aujourd'hui et qui sont remises en cause.

Il y a donc ces aspects qui sont les aspects majeurs du choix politique et qui fondent notre adhésion à ce budget.

Si nous pouvons le faire aujourd'hui, c'est grâce à la concomitance des quatre facteurs qu'a évoqués l'Adjoint aux finances tout à l'heure :

.../...

- enrichissement de la ville
- progression de la T.P.
- meilleure gestion de la dette et désendettement
- et évolution des concours de l'Etat.

Nous pensons qu'à force de jouer la contradiction dans les énoncés, on finit par ne plus s'y retrouver soi-même. Monsieur DECOCQ ne peut pas en même temps dire « Il n'y a pas assez d'Etat » et d'un autre côté, trois paragraphes plus loin dans sa démonstration, démontrer qu'il y en a trop. Il faut qu'il choisisse et qu'il choisisse bien.

Nous, nous saluons le fait qu'un Gouvernement de Gauche ait donné des conditions nouvelles aux collectivités locales. Nous pensons que c'est insuffisant mais que c'est dans la bonne voie et les changements qui ont eu lieu dans la loi de finance 2000 nous montrent que les combats qu'ont menés collectivités locales pour amener des réajustements entre financement de l'Etat et financement des collectivités locales et territoriales commencent à progresser, et les intérêts des collectivités locales sont mieux pris en compte.

Je ne rappellerai pas ce qui vient d'être dit en particulier dans le domaine social avec la progression de la D.S.U. que nous saluons bien entendu.

Il y a quand même des absences dans les énoncés parce que nous sommes d'accord aussi pour les taux. Cela gêne qui ? Cela gêne l'Opposition parce qu'elle ne peut pas dire que les impôts ne vont pas baisser. Eh oui ! Ils vont baisser. Ils vont baisser compte tenu de la concomitance des éléments que j'ai énoncés tout à l'heure mais ils vont quand même baisser. C'est la preuve du pudding, il se mange, ils vont baisser. Voilà, c'est simple.

Ce qui ne va pas, c'est que vous ne prenez pas en compte le premier acte politique important de cette année 2000 qui autorise les collectivités locales à voter des taux différenciés. Face à cette situation qualitativement nouvelle, le premier acte que prend notre ville, c'est effectivement de différencier la nature des augmentations et des baisses.

C'est un choix politique, dont je comprends d'ailleurs qu'il ne soit pas partagé, qu'il y ait une majorité pour pouvoir dire que ceux qui ont fait l'acte de solidarité majeur pendant les années les plus difficiles puissent en obtenir les retours en premier c'est-à-dire les salariés, les Lilloises et les Lillois qui ont des revenus faibles ou moyens et qui ont subi de plein fouet les augmentations de fiscalité dans un moment de crise, dans un moment où il fallait se battre, dans un moment où il fallait se redresser.

Je n'ai pas vu le grand patronat à cette époque se lever pour nous expliquer comment il allait redresser avec nous la situation. Vous voulez que l'on refasse l'énoncé ? Ah cela, l'énoncé vous ne voulez pas le faire parce que cela c'est étranger à votre pensée et en particulier quand vous rentrez dans l'enceinte de la collectivité territoriale ou locale.

FAUVET-GIREL, où est-il ?

Il laisse le désert, il laisse les murs, il chasse les hommes, il met tout ce qui est la ressource pour pouvoir transformer la dictature de ses locaux, de l'urbanisme qu'il a mis en place à la charge de la collectivité locale qui doit imaginer, trouver, financer et remettre du travail à l'intérieur de sa cité.

.../...

C'est ce combat que nous avons mené et ceux qui l'ont payé ce combat, ce sont les Lilloises et les Lillois, ce sont les plus pauvres, ce sont les salariés qui ont continué et qui ont fait l'acte de solidarité majeur. Eh bien oui, c'est un acte décisif politique de décider dans la séparation des votes des taux que l'on baissera de 10% et que l'on maintiendra les autres taxes. Et c'est une des raisons fondamentales pour le Groupe Communiste de voter ces taux.

Oui, je pourrais conclure là-dessus. Je voulais simplement dire un mot pour noter que la situation à partir de ce budget nous met dans de bonnes circonstances pour faire en sorte que l'élargissement de Lille et que la solidarité nécessaire à mettre en place avec Lomme dans le cadre de la fiscalité puisse trouver des réponses concevables et qui ne pénaliseront pas les citoyens de Lomme pas plus qu'ils n'ont pénalisé les citoyens d'Hellemmes à la sortie de cette expérience que nous avons eue.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur FALISE.

M. FALISE - Monsieur le Maire, d'abord quelques observations brèves sur le budget et ensuite deux préoccupations pour l'avenir.

En ce qui concerne le budget, je ne vais pas redire tout ce qui a été dit, je pense que mes collègues du Groupe des Personnalités estiment que, globalement, le budget est bon, qu'il va dans la bonne direction, que nous le voterons parce qu'il affirme et respecte les priorités qui ont déjà été affichées, c'est très important la continuité, qu'il donne le bon équilibre du moment possible entre l'investissement et le fonctionnement, parce qu'il réduit le taux de prélèvement sur les ménages, et c'est une étape importante, une discontinuité, un changement très positif qu'il faut souligner, qui va dans la bonne direction.

Enfin, j'ajouterai en direction de Monsieur DECOCQ, précisément parce qu'il introduit des éléments de souplesse avec ce système d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Nous ne sommes certes pas dans le cadre d'un plan pluriannuel absolument fixé et ceci tout simplement parce que la gestion d'une collectivité locale est plus incertaine, plus complexe que la construction d'un porte-avions. Par conséquent, on doit se donner des possibilités d'adaptation et pouvoir dire à la fois : voilà le global de ce que nous envisageons pour tel investissement, et voilà comment il est modulé actuellement, ce qui me paraît être un élément de progrès et un élément important pour bien gérer la cité.

Ce budget globalement est bien, je ne reprendrai pas tout ce qui a été dit, nous nous réjouissons de cela. Il ne faudrait cependant pas en conclure que tout est terminé et que nous bouclons pratiquement la mandature actuelle de façon positive sans autres préoccupations.

Je pense en effet qu'il y a deux demandes sociales très importantes quoique discrètes et qui seront de plus en plus pressantes dont nous devons tenir compte et auxquelles il faut encore mieux nous préparer.

Il s'agit d'abord d'accroître l'efficacité de la dépense publique et ensuite d'améliorer la lisibilité des budgets publics.

.../...

Accroître l'efficacité de la dépense publique, je ne dis pas -et ce sera au pouvoir politique à venir d'en décider- qu'il faut dépenser moins ou plus en matière de finances publiques, mais on sera de plus en plus acculé dans notre société d'aujourd'hui à dépenser mieux, à avoir des outils de suivi, d'évaluation, des instruments tels que la gestion décentralisée, tels que la comptabilité analytique, qui permettront de tirer, d'un effort budgétaire, un résultat qui sera de mieux en mieux.

Le monde des entreprises est confronté aux contraintes du marché, le monde des associations lui-même y est engagé, et nous devons, nous aussi, même si des pas ont déjà été accomplis dans cette voie, nous engager encore plus nettement et préparer l'avenir dans cette voie. Nous serons de façon permanente l'objet d'une demande sociale de meilleure gestion et de meilleure maîtrise de nos dépenses. Nous avons réussi un effort de maîtrise dans le court terme à partir de cette baisse de la taxe d'habitation mais je crois que cette exigence devra se poursuivre.

La deuxième exigence, c'est celle d'une meilleure lisibilité des budgets publics. J'ai beaucoup apprécié comme chacun d'entre nous le film qui nous a été présenté. Il est clair que c'est une très belle synthèse, mais que cela reste quand même en deçà de ce que demanderait un débat précis et approfondi. Et lorsque nous voyons les documents complexes, techniques, lorsque nous entendons même les discussions, nous voyons bien qu'il n'est pas facile de porter à l'attention, je ne dirai pas de tous les citoyens mais au moins de ceux qui veulent s'y intéresser, la vraie réalité des chiffres et des enjeux d'un débat sur le budget.

Or, c'est là une demande qui, je crois, s'intensifiera. C'est une demande profondément démocratique car c'est au cœur des choix budgétaires que se font les choix démocratiques et nous devons nous préparer dans ce sens.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas, pour ne pas allonger le débat, reprendre les arguments de l'intervention très charpentée de Bernard ROMAN et expliquer le vote positif du Groupe Socialiste sur ce budget, notre collègue Adjoint aux Finances a tout dit sur le fait que la Ville s'enrichit, que la taxe professionnelle augmente, que la Ville se désendette et qu'elle est donc effectivement bien gérée, que nous avons su trouver le bon équilibre sur un certain nombre d'investissements majeurs de la Ville, qu'il s'agisse du Musée, de Lille Grand-Palais et de quelques autres réalisations majeures.

Simplement, je voudrais relever -et je les comprends d'ailleurs- les explications un peu laborieuses de nos collègues de l'Opposition. Il est vrai qu'ils nous avaient présentés comme des partisans acharnés de la fiscalité et voilà que l'on baisse la T.H. de 10% et, dans la logique de ce qu'a dit Bernard ROMAN, nous recommencerons l'année prochaine.

On devait faire fuir les Lillois paraît-il et voilà qu'ils sont 19 000 de plus à travers le résultat du recensement. Je comprends donc que face à des faits aussi massifs, il soit difficile d'expliquer des positions antérieures.

Je voudrais simplement revenir, très rapidement, sur ce qu'a dit Monsieur DECOCQ à propos de la conception socialiste de la fiscalité et je vais me permettre de lui répondre.

.../...

Nous avons une conception socialiste de la fiscalité, c'est la justice sociale, c'est la justice fiscale. Il est vrai que c'est un élément tout à fait déterminant qui nous sépare Monsieur DECOCQ. Par contre, c'est vrai, nous nous interrogeons sur les modalités pour mettre en œuvre ce principe. Cela nous sépare, oui !

C'est le Gouvernement de Lionel JOSPIN auquel Martine AUBRY participe qui a diminué pour les ménages les plus modestes la taxe d'habitation, nous l'avons ramenée dans un premier temps de 2 000 à 1 500 F puis cette année de 1 500 à 1 200 F.

C'était le Gouvernement de Monsieur JUPPE, que vous soutenez, qui l'avait fait passer de 1 500 à 2 000 F, et je pourrais continuer les exemples.

Il est vrai que nous hésitons sur les modalités, en particulier sur la fiscalité locale. Il y a un certain nombre de responsables socialistes, même dans cette salle, qui pensent que l'autonomie des collectivités locales passe par la maîtrise de la fiscalité locale. Et puis, il y en a d'autres qui se disent que, ayant été incapables de réformer la fiscalité locale, et vous-même pas plus que nous, il faut bien le reconnaître, est-ce une véritable liberté de pouvoir augmenter un impôt fondamentalement injuste ?

Voilà le type d'interrogation que nous avons.

En réalité, nous allons baisser la fiscalité, c'est quelque part quelque chose qui vous gêne par rapport au discours que vous tenez depuis des années et des années. Cela ne va pas s'arrêter là parce que je reste persuadé que dans les mesures qu'annoncera le Gouvernement figurera en particulier une nouvelle baisse de la fiscalité locale et donc de la taxe d'habitation et que, par ailleurs, nous recommencerons l'année prochaine.

Quant aux interrogations et j'en aurai fini sur nos réalisations, qui ne seraient qu'en trompe-l'œil, c'est ce que vous avez dit, l'effet vitrine. Mais, Monsieur DECOCQ, nous n'aurons pas assez de temps dans l'année qui vient pour les inaugurer. C'est donc que, quelque part, nous les avons faites et que, quelque part, nous les avons financées.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, je vais être rapide pour remercier nos collègues responsables des groupes de la Majorité de leur soutien à ce budget.

Je dois dire à cet égard qu'au-delà de l'approbation de Monsieur DEGREVE et de Monsieur CACHEUX ainsi que de Monsieur FALISE, je partage en grande partie leurs observations. Je voudrais dire à Monsieur FALISE que, effectivement, il est absolument indispensable d'améliorer le débat collectif, pas seulement au Conseil Municipal, mais aussi avec la population sur l'exercice budgétaire. Mais cela n'est pas facile.

Cela est d'autant moins facile que les interventions d'aujourd'hui montrent qu'il peut y avoir des incompréhensions ou des procès d'intention qui peuvent brouiller le message dans la communication avec la population.

.../...

Je voudrais dire à cet égard, tant à Monsieur DECOCQ qu'à Monsieur BIENVENU, que les années précédentes, ils nous ont expliqué qu'ils refusaient de voter le budget parce que l'évolution fiscale était trop forte, que les impôts étaient trop élevés et que, cette année, alors que nous proposons une baisse de la fiscalité à Lille de 10% des taux de la taxe d'habitation, soyons clairs, on nous explique que pour des raisons de procédure qui, pour certaines d'entre elles, sont sans fondement l'Opposition va voter contre le budget.

La référence au niveau national et aux Oppositions ou aux différentes sensibilités qui peuvent s'exprimer à l'intérieur de la Majorité aujourd'hui sur ce que doit être la baisse des impôts annoncée par le Gouvernement, cela fait partie du débat. Je le dis devant la numéro 2 du Gouvernement qui est habituée à cette façon de gouverner du Premier Ministre qui, finalement, ne réussit pas si mal.

Cela dit, quand on a un débat sur ce que l'on fait du surplus fiscal, c'est quand même mieux que lorsqu'on dissout parce qu'on se demande quels impôts nouveaux on va devoir créer pour stabiliser la situation. Je préfère très franchement ce débat, ouvert, sur la nature des baisses fiscales que l'on va proposer aux français.

Sur l'effet vitrine, je veux m'élever en faux, Monsieur DECOCQ, sur ce que vous avez dit car des autorisations de programme, il y en a partout, dans le budget de l'Etat et dans le budget de l'ensemble des collectivités, c'est d'ailleurs un signe de bonne gestion.

Qu'est-ce qu'une autorisation de programme ?

C'est la décision politique de faire. Et le crédit de paiement, c'est l'inscription budgétaire qui permet de faire dans l'exercice concerné.

Je vais vous prendre un exemple puisque vous dites qu'il n'y a pas de programme. Je vous renvoie, nous allons en parler, nous allons faire un bilan du mandat municipal et un mandat municipal, c'est un programme. Nous allons comparer le programme, le bilan, la réalisation, ce que nous avons fait en plus car il y a des choses qui ont été faites en plus, peut-être les deux ou trois choses que nous n'avons pas pu faire pour des raisons qui ne tiennent pas forcément à nous.

Je vous prends un exemple : nous décidons de refaire l'Opéra. Nous inscrivons 40 M.F. -car nous pensons que cela coûtera environ 40 M.F. de refaire l'Opéra- en autorisation de programme. C'est quoi cela ? C'est la décision politique du Conseil Municipal de rénover l'Opéra.

M. DECOCQ - 0 ... ?

M. ROMAN - Non, non pas 0, il faut lire le budget Monsieur DECOCQ, nous avons inscrit l'année dernière deux fois 1,5 M.F. de crédits de paiement qui n'ont pas été consommés et les documents budgétaires sont transparents.

Donc, il reste 3 M. F. qui sont consacrés à des études. Dès que nous aurons ces études, dès que nous aurons l'accord de l'Etat, voire de la Région, et les subventions aussi qui accompagneront l'effort de la Ville de Lille, nous inscrirons les crédits de paiement et nous inscrirons parallèlement, en recettes, les subventions qui nous auront été accordées par l'Etat et la Région. C'est à la fois de la bonne gestion, à la fois de la transparence et à la fois de la programmation dans la moyenne durée.

Quant à l'endettement de la Ville, je veux le redire, la ville est descendue au niveau de la dette par habitant à la moyenne des villes de plus de 100 000. Les années précédentes, c'était plus, donc, vous nous disiez « c'est plus ». Aujourd'hui, comme on est dans la moyenne, vous nous dites : « oui, mais en plus, il y a la Communauté Urbaine ».

.../...

Alors, je vous demande, Monsieur DECOCQ de me citer la grande ville de France qui n'est pas aujourd'hui dans une intercommunalité. Puisque vous comparez avec les autres grandes villes, dites-nous si à Rennes, à côté de la fiscalité de la Ville de Rennes, le District de Rennes ne s'endette pas pour faire le métro de Rennes. Dites-nous à Bordeaux, à Toulouse, il y a une intercommunalité, oui, un district qui pense à se transformer. Et puis, le Maire de Toulouse, je l'ai interrogé mais il ne s'intéresse plus tellement à sa ville, alors, que voulez-vous ?

Dernière chose que je voudrais dire à Monsieur BIENVENU sur l'évolution des bases, puisqu'il faut être sérieux, Monsieur BIENVENU, alors, on va être sérieux.

Vous dites « l'évolution des bases, vous n'y êtes pour rien, c'est la loi de finances -je traduis- qui, chaque année, fait évoluer les bases. »

La loi de finances, depuis 1990, fait effectivement évoluer les bases. Cette évolution qui est de 1% chaque année depuis 3-4 ans a dû atteindre 2% et peut-être même 2,5% au début des années 1990 sur la taxe d'habitation.

Je vais vous reprendre quelle est la réalité des bases de Lille depuis 1990, pour vous montrer que l'enrichissement ne vient pas que des bases.

En 1990, la richesse fiscale de la taxe d'habitation à Lille était de 492 M.F. En 2000, la richesse fiscale qui vient de nous être communiquée par les services fiscaux est de 921 M.F. 87% d'augmentation alors que l'évolution des bases fiscales dans la loi de finances n'a jamais excédé 2% depuis le début des années 1990.

Vous ne pourrez pas expliquer le contraire aux Lillois et cela, que vous le vouliez ou non, c'est le résultat de la politique ambitieuse qui a été menée par cette Municipalité sous la conduite de M. Pierre MAUROY. On a voulu développer la ville de Lille, on a réussi à développer la ville de Lille. On a voulu rendre attractive la ville de Lille, on a réussi à rendre attractive la ville de Lille.

Le résultat de tout cela, c'est que la Ville s'enrichit et que, aujourd'hui, on peut dire aux Lillois :

- 1) merci de nous avoir aidés à le faire et
- 2) vous avez bien mérité que l'on vous rende une partie des fruits de cette croissance.

Monsieur le Maire - Merci. Eh bien ROMAN, vous êtes bien méritant car le public qui est avec nous ce soir a entendu ce débat budgétaire. Vous aviez posé dès le départ les choses nettement, personne ne pouvait les contester.

On a assisté à des "numéros", Monsieur DECOCQ, vous avez fait un peu de la magie avec vos effets d'annonce, vos effets de vitrine, etc.... Vous avez tous essayé de masquer que les impôts allaient baisser à Lille ! A vous entendre, vous êtes revenus en arrière, vous avez parlé de tout, sauf de l'essentiel.

Quant à vous, il faut bien le dire, Monsieur BIENVENU, vous aviez perdu un peu de votre superbe avec laquelle vous nous asséniez que l'on se trompait, etc.... Aujourd'hui, vous étiez tout de même un peu plus calme.

.../...

Ecoutez les personnes présentes qui nous écoutent, même si elles ne partagent pas les idées de la Majorité de ce Conseil Municipal, connaissent quand même plusieurs éléments très simples : Lille a beaucoup bougé, beaucoup changé, vous ne pouvez pas le contester. On me le dit de plus en plus, la ville est belle, la ville s'enrichit, la ville s'agrandit, cela vous ne pouvez pas le contester.

Vous ne pouvez pas contester que la ville s'enrichit. Il n'y a personne qui puisse le contester. Que l'on se déplace dans la ville, partout, on peut ne pas être d'accord avec la Majorité Municipale, mais tout le monde est d'accord sur le fait que la ville s'enrichisse.

Que la ville diminue son endettement, cela me paraît être l'évidence même qu'on ne peut nier.

Que l'on va diminuer les impôts de 10%, le taux de 10%, mais c'est l'évidence. Et c'est déjà beaucoup 10%. N'oubliez pas que pendant toute une mandature, nous avons fixé les impôts au taux 0. Oui, au taux 0. Bravo vous avez fait un peu d'ironie sur ce plan-là, c'était dans les années 1987-1988.

Ensuite, je sais que nous avons été obligés d'augmenter les impôts mais je n'aurai pas la cruauté de rappeler qui dirigeait le Gouvernement de l'époque. Et je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler dans quelle situation économique nous nous trouvions. Les commerçants lillois ont quand même gardé le souvenir de cette période terrible où même dans des commerces où on avait l'habitude de voir 50 ou 100 personnes par jour, on n'en voyait plus qu'une dizaine. Il y avait même une pénurie de consommation. Cela a été terrible, terrible pour tout le monde.

Je termine en vous disant que j'ai pris un engagement devant les Lillois et ce n'est pas un engagement de circonstance. Je vous le dis maintenant depuis deux ans, et je l'ai répété et j'ai dit à la Majorité du Conseil Municipal, à Monsieur Bernard ROMAN et à tous les fonctionnaires qui ont beaucoup travaillé pour cela, qu'il fallait diminuer les impôts en particulier la taxe d'habitation, de 10%. Cela paraissait beaucoup, cela paraissait impossible, eh bien, c'est fait ! Voilà la réalité !

J'en remercie Monsieur ROMAN, je remercie les Adjoints, les Conseillers Municipaux délégués, tous ceux qui ont accepté des diminutions de leurs budgets car nous sommes dans un mouvement qui sera irréversible, nous diminuons les impôts ! Ce n'est pas de circonstance, c'est la réalité à un moment où la Ville s'enrichit, la Ville se développe et la Ville diminue son endettement.

Et maintenant, je soumetts ce budget au vote.

Que ceux qui sont d'accord pour souligner cette évidence le manifestent en levant la main : les Groupes de la Majorité Municipale

Que ceux qui disent le contraire le manifestent en levant la main : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

Adopté à la majorité.

Voilà, nous avons un budget. Merci, Monsieur le Secrétaire Général. Merci, Monsieur TREELS. Je salue aussi Monsieur SERRE et merci surtout Monsieur ROMAN parce que cela vous a demandé beaucoup de travail et des discussions avec les uns et les autres. Vous y êtes parvenu, c'est ce que je vous avais demandé, je vous en remercie et je vous en félicite.

M. ROMAN - L'Opposition demande un vote sur les taux. L'extraordinaire ce serait que, ayant voté contre le budget, l'Opposition vote la diminution de la taxe d'habitation. Mais enfin...

.../...

Monsieur le Maire - D'accord. Délibération sur les taux.

Je vous donne la parole, Monsieur SAVOYE. Je vous ai félicité d'ailleurs tout à l'heure, mais vous n'étiez pas là.

M. SAVOYE - Doublement merci, Monsieur le Maire de m'avoir félicité et de me donner la parole pour une explication de vote d'une minute.

Contrairement à ce que vient de dire Monsieur l'Adjoint, Monsieur ROMAN, on peut parfaitement voter, contre le budget et voter, pour la baisse des taux.

Tout va dépendre de ce que vous faites de la baisse des taux mais on ne peut que vous encourager dans ce premier pas que vous venez de faire vers une diminution dont vous nous aviez annoncé qu'elle était irréversible.

Alors, si elle est irréversible, je puis vous annoncer également que, tous les ans, je voterai la baisse des taux. Et comme c'est le premier mouvement aujourd'hui, même si c'est insuffisant et même si on est encore loin de ce qu'étaient les taux en 1995 à Lille, comme à Hellemmes, les élus Hellemmo-Lillois voteront la baisse des taux.

Monsieur le Maire - C'est très bien, mais vous êtes décidément le plus fort, Monsieur SAVOYE. Cela, je le savais déjà, mais vous venez de le confirmer.

Par conséquent, je veux bien vous consulter, on a voté sur le budget, on vote les taux. Les taux, vous les connaissez, on diminue les impôts.

Que ceux qui veulent voter pour la diminution des impôts le manifestent en levant la main ? tous les Groupes de la Majorité Municipale et Monsieur SAVOYE.

Voilà, Hellemmes vote, c'est très bien.

Ceux qui sont contre ? l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

Adopté à la majorité.

Vous êtes « gonflés » quand même de voter contre une diminution des impôts. Vous avez intérêt à vous préparer pour les élections municipales...

(applaudissements)

00/25 - Pouponnière - Budget Prévisionnel 2000 - Ratification

00/26 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

00/27 - Collectif Français pour l'Education à l'Environnement - Organisation des premières Assises Nationales à Lille du 11 au 13 février 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/28 - Section française d'Amnesty International - Organisation du congrès 2000 à Lille du 3 au 5 mars 2000 - Subvention exceptionnelle.

.../...

00/29 - Institut des Relations Internationales et Stratégiques (I.R.I.S.) - Organisation des Deuxièmes Journées Européennes Lille - Nord/Pas-de-Calais à Lille le 16 mars 2000 Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

00/30 - Association de soutien aux Congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques Organisation d'un congrès sur le thème de l'Europe à Lille du 10 au 15 avril 2000 - Subvention exceptionnelle.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

00/31 - Association Internationale d'Etudiants en Sciences Economiques et Commerciales AIESEC - Organisation d'un congrès national de la fédération AIESEC France à Lille du 5 au 8 mai 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/32 - Lycée Baggio - Organisation des festivités du Centenaire de Baggio à Lille du 12 au 20 mai 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/33 - Association Départementale des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et T.O.E. du Nord - Organisation du congrès national de la FNCPG-CATM à Lille du 19 au 22 juin 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/34 - Collège Louise Michel - Echange d'élèves avec la Norvège à OSLO du 31 mars au 14 avril 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/35 - Centres de Loisirs - Financement partiel sur la réserve parlementaire de Monsieur ROMAN.

00/36 - Classes d'environnement - Financement partiel sur la réserve parlementaire de Monsieur ROMAN.

00/37 - Dispositif Tribunes Jeunes - Financement partiel sur la réserve parlementaire de Monsieur ROMAN.

00/38 - Centre Communal d'Action Sociale - Opération de réhabilitation de 183 logements - Emprunt de 12 millions de francs - Garantie financière de la Ville.

00/39 - SAEM SORELI - Opération Concorde - Emprunt de 4.500.0000 F - Garantie financière partielle de la Ville.

00/40 - Contrat d'Association des écoles privées de Lille - Deuxième avance de la Ville pour la scolarité 1999/2000.

00/154 - Associations - Avances sur subventions 2000.

Adoptés.

#### INFORMATIQUE

00/41 - Achat de fournitures pour l'évolution du réseau téléphonique.

00/42 - Achat d'autocommutateurs.

.../...

00/43 - Achat de micro-ordinateurs et d'imprimantes.

00/44 - Achat de capacité de stockage sur les serveurs.

00/45 - Achat de licences logicielles.

00/46 - Maintenance des sites centraux - Lancement d'un appel d'offres.

Adoptés.

#### DECENTRALISATION

00/47 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

00/48 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Nous en restons là.

Nous prenons les dossiers de Martine AUBRY. Monsieur PETITE a demandé à intervenir.

Chemise n°3

Rapporteur : Madame AUBRY.

Premier Adjoint au Maire

#### ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

00/8 - Participation financière de la Ville au fonctionnement du Centre de Développement de Projets - Subvention de la Ville.

Adopté.

#### POLITIQUE DE LA VILLE

00/9 - Contrat de Ville - Politique de la Ville - Programmation 2000 - Adoption.

M. PETITE - Monsieur le Maire, j'ai tenté de disséquer les 1.161 pages de ce volumineux dossier afin d'en tirer la substantifique moëlle.

Dire que cela se lit comme un roman serait nettement exagéré, je ne vous conseille pas de le proposer pour le prix Jean LEVY ou FEMINA.

Compte tenu du temps imposé, je me contenterai d'en souligner certains points.

Le financement total des opérations présente par rapport à 1999 une augmentation de 6 M.F. environ financée en grande partie par les dénommés « autres investisseurs ». Et la Ville elle-même n'est impliquée que pour 27% contre 33% en 1999.

.../...

Quelle satisfaction de savoir notre contrat financé en grande partie par des contribuables venus d'ailleurs et quand on reçoit des cadeaux, on dit merci. Pas à des organismes désincarnés comme Région, Etat, mais à tous les contribuables de la Région et de France. Et quand l'argent vient de l'Europe, c'est encore eux qui payent puisque nous donnons plus que nous ne recevons.

C'est cela la solidarité nationale, et les politiques ne sont que les distributeurs des innombrables attributions.

Le Contrat de Ville est très sélectif, 4 quartiers sur 10 n'ont-ils pas besoin d'aides ; sur les 6 autres, 4 sont plus soignés puisque Fives, Lille-Sud, Moulins, Faubourg de Béthune bénéficient de 97 opérations sur 131 et de 25 M.F. sur environ 37,7 M.F. On nous dira que ce sont les quartiers qui en ont le plus besoin et pas ceux qui ont bien voté, ce qui s'avère cependant exact.

Faut-il en conclure que depuis des années on n'a pas encore assez fait et que les besoins sont proprement démesurés ?

Examinons donc les thématiques retenues.

Sur les 6 quartiers, les actions les plus importantes concernent dans l'ordre et c'est instructif premièrement, l'éducation, deuxièmement, la culture, puis, troisièmement, le développement économique même si un certain type d'opération peut se retrouver dans ces trois thématiques, ce qui montre les limites d'une classification.

Mises à part l'organisation d'événements ponctuels comme les Journées du Patrimoine, des actions d'initiation sportive ou culturelle, des actions de formation aux multimédias ou des organisations de loisirs-vacances qui apportent un plus, il est intéressant de relever in fine deux points.

L'action transversale de sécurité en H.L.M. reçoit un budget comparable à celui du thème culture, des 4 quartiers les mieux soignés. Elle s'inscrit dans une nécessaire prise de conscience que la sécurité est la première des libertés, ce qui se vérifie aussi dans l'environnement scolaire actuel.

Si l'on ne peut qu'approuver la promotion de la lecture, de l'alphabétisation, du calcul et autres éléments de base comme le "savoir valoriser", on peut s'étonner que l'Education Nationale, censée amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat, laisse, avec ses énormes moyens, des besoins aussi importants à satisfaire.

Il y a plus de 30 ans, il fallait démolir une société, interdire d'interdire, etc.... Il semble que par touches on essaie de gommer les conséquences de ce bouleversement en mettant les quartiers sous perfusion et en manipulant les statistiques.

Va-t-on un jour, non pas raison garder, comme disait Pierre BEREGOVY, mais raison retrouver en abandonnant les errements que nous ne cessons de dénoncer ?

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Contrairement à ce que nous avons fait les années précédentes, nous ne ferons pas une étude détaillée des 132 dossiers qui constituent ce Contrat de Ville mais beaucoup plus une analyse générale du contexte dans lequel il va se mettre en place.

.../...

Au fil des années, les documents sont de plus en plus volumineux et l'on voit bien que cette méthode, pas spécialement à Lille, mais cette méthode globale en France d'élaboration des Contrats de Ville arrive à bout de souffle. On voit bien qu'au fil du temps les dispositifs se sont ajoutés et que, dans un mal bien français, ils se sont sédimentés pour arriver à un enchevêtrement souvent difficilement compréhensible.

L'aspect positif de ces Contrats de Ville, c'est effectivement la démarche que font généralement des habitants pour élaborer des projets, pour les faire porter, les faire reconnaître. Tout en notant que là aussi on arrive à bout de souffle, on le voit bien, il y a peu de nouvelles associations qui apparaissent dans ce Contrat de Ville, ce sont des associations anciennes, pour un certain nombre d'entre elles, établies, même pour quelques-unes institutionnalisées au sein de la ville.

Je crois qu'il faut examiner ce Contrat de Ville à l'aune de ce qu'est en train de devenir la ville de Lille d'une part, et de ce que j'appellerai la crise économique, sociale et morale du monde urbain d'autre part.

La ville de Lille change, je suis peut-être un peu moins optimiste sur l'augmentation de population de la ville de Lille, si on peut se réjouir de cette augmentation du nombre d'habitants, je pense qu'il sera extrêmement intéressant d'analyser, lorsque les chiffres seront totalement disponibles, les catégories de population et les couches d'âges de ces nouveaux Lillois. On découvrira, je le pense en tout cas de façon intuitive comme tous ceux qui se promènent beaucoup dans cette ville, que la population étudiante, jeunes, a beaucoup augmenté, que Lille a récupéré en partie ses étudiants, il y a d'ailleurs certainement un effet positif du retour de la faculté de Droit dans Lille et que, par contre, le nombre de personnes âgées dans Lille a diminué, une partie d'entre elles n'y vivent plus, et que les familles, en particulier les plus nombreuses d'entre elles, ont quitté la ville devenue souvent trop chère pour elles.

Il serait intéressant de reconsidérer la réflexion que l'on a eue tout à l'heure à propos du budget et de la population à la lumière de la ventilation par catégorie d'âge et de population.

Il faut ce soir se pencher sur la vie quotidienne dans les quartiers concernés par le Contrat de Ville. Et là, je ne suis pas sûr que la souffrance, que la difficulté de vivre des habitants de ces quartiers aient régressé depuis un certain nombre d'années. Très honnêtement, nous ne vous rendons pas responsable totalement de cet état de fait en temps que Mairie, en temps que commune, je crois qu'il s'agit là d'un problème plus global à l'échelon du pays.

Dans ces quartiers en difficulté, le chômage reste très élevé malgré les avancées qu'a constituées l'arrivée des zones franches. La vie reste difficile, le surendettement reste massif, la difficulté d'accès au logement social -n'en déplaise à la parabole des trois petits cochons et du gros méchant loup sur la carte de vœux de Monsieur CACHEUX- reste importante, avec des effets pervers. J'en citerai un survenu il y a quelques semaines à la Mairie de Quartier de Moulins : une femme de 51 ans, secrétaire, licenciée économique, qui se voit conseillée de ne surtout pas accepter de mission d'intérim pour pouvoir bénéficier de la garantie du F.S.L. afin d'accéder à un logement social pour compenser le manque de garant, genre d'effet pervers des dispositifs sociaux par exemple.

Dans ces quartiers, la toxicomanie, on peut le dire je crois, s'est stabilisée voire régresse dans certains secteurs. On peut voir là l'effet effectivement d'un certain nombre d'actions de prévention. L'effet aussi des politiques de substitution qui ont calmé le problème de toxicomanie, même si elles ne l'ont pas résolu, loin de là.

.../...

En revanche, on voit monter des situations de violence, des situations de désocialisation précoce et ce qui est probablement ce qui est le plus inquiétant, aujourd'hui, ce sont les comportements de plus en plus violents et asociaux d'enfants de 8 à 12 ou 13 ans, et il faut voir là, bien entendu, les effets d'une crise beaucoup plus globale d'éclatement des familles, de déresponsabilisation complète d'un certain nombre de milieux sociaux. C'est probablement l'un des aspects le plus préoccupant et on en voit des effets pervers dans le système scolaire actuellement, en tout cas, dans certains établissements.

Mais il y a aussi une souffrance importante de ces populations les plus en difficulté dans les relations avec un certain nombre de services publics ou un certain nombre de services sociaux. Et c'est pour cela aussi que nous appelons à réfléchir autrement cette politique du Contrat de Ville, de manière à insuffler une action réformatrice qui ne peut venir que d'en haut à l'échelon national dans les souffrances qu'engendrent un certain nombre de nos concitoyens dans leurs relations avec les services publics et les services sociaux.

Loin de moi, bien entendu, le fait de vouloir faire un procès d'intention aux salariés de ces services publics ou de ces services sociaux. Nous savons les difficultés d'un certain nombre d'entre eux. Il est par exemple aujourd'hui au C.H.R. des aides-soignantes ou des infirmières de services de réanimation et de chirurgie cardio-vasculaire qui ont 40, 50 ou 60 jours de récupération et qui ne peuvent pas les prendre pour des raisons d'organisation.

Mais aujourd'hui quand on regarde la situation de ces gens les plus en difficulté dans les quartiers, qui sont ceux qui souffrent le plus quand les services publics ne marchent pas bien, et il est sûr que lorsqu'on est en grande difficulté, 6 mois pour avoir sa carte d'identité, 6 mois pour avoir une réponse de demande d'allocation d'adulte handicapé à la COTOREP, 3 mois pour avoir une prestation spécifique dépendance, plusieurs mois voire un an pour avoir un logement social, les difficultés dans l'établissement d'un certain nombre de droits sociaux, l'impossibilité de joindre sa caisse d'allocations familiales, l'impossibilité de communiquer avec son ASSEDIC qui verse l'allocation chômage autrement que par un clavier de téléphone accessible par voix numérique.

On pourrait allonger ainsi la liste l'encombrement des circonscriptions de service social où les assistantes sociales, encore une fois je ne juge pas ô combien, je sais qu'elles font un travail difficile, disent elles-mêmes ne plus pouvoir faire face qu'à des situations d'extrêmes difficultés, ne plus pouvoir prendre en charge des difficultés d'accès d'une personne âgée à une maison de retraite ou des dossiers simples de conflits de voisinage par exemple.

A cela faut-il encore ajouter les dysfonctionnements de la justice et l'on sait que pour des gens en grande difficulté les retards pris pendant des années pour passer en jugement souvent enfoncent les gens, les difficultés du secteur carcéral et l'on sait, aujourd'hui, que l'une des causes, pas la seule, mais l'une des causes de l'aggravation de la délinquance et de son durcissement, c'est la durée excessive de la détention préventive.

Tout cela est étonnant dans un pays qui détient par ailleurs le record de prélèvements obligatoires en matière d'impôts et de charges sociales qui devraient garantir un très haut niveau de service public et d'efficacité de service public. Ce qui montre bien à quel point toutes ces actions de type Contrat de Ville à l'échelon d'une commune comme Lille, à l'échelon d'une Communauté Urbaine comme celle de Lille n'ont de sens que s'il y a derrière un nombre important d'actions réformatrices dans un certain nombre de domaines.

On voit bien aujourd'hui que nous touchons les limites de l'enchevêtrement des compétences territoriales. On voit bien qu'il faut réformer les échelons de compétence, c'est évident, tout le monde le dit mais encore faudrait-il le faire.

.../...

On voit bien également les difficultés, encore une fois, qui apparaissent avec la multiplication des champs administratifs, voire la création de para-administrations dans certains secteurs comme l'emploi, l'insertion.

Il nous paraît, et ce sera la raison de notre abstention sur ce Contrat de Ville, tout en approuvant un bon nombre d'actions, on pourrait chipoter sur telle ou telle, on ne va pas se lancer dans cet exercice ce soir, tout en approuvant un certain nombre d'actions, nous estimons que nous ne pouvons que nous abstenir parce que ce Contrat de Ville se déroulera dans un pays qui, alors qu'il connaît une conjoncture économique exceptionnelle, on ne va pas ouvrir ce soir le débat le fait de savoir si c'est la politique de votre Gouvernement ou si c'est le contexte mondial qui est le plus porteur, on a quelques réponses.

Monsieur le Maire - On peut faire des comparaisons

M. RICHIR - Chacun a ses lunettes de lecture.

Mais quand on a de tels vents porteurs en matière économique, on a l'obligation de réformer et de réformer vite, et de ne pas attendre le prochain trou d'air où nous risquons là d'aboutir à des difficultés considérables.

Je ne prendrai qu'un seul exemple qui n'a pas été évoqué pour le budget tout à l'heure. Monsieur ROMAN a oublié d'évoquer par exemple les tensions très vives que nous allons connaître dans 2 ou 3 ans pour le financement de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, la C.N.R.A.C.L., difficulté considérable, n'en déplaise à Monsieur TEULADE et à ses drogues douces du Conseil Economique et Social, il faudra bien répondre à ces questions-là. On va gagner un petit peu de temps.

Ce que nous disons c'est que nous avons besoin dans ce pays, et on en verrait à ce moment-là les retombées à l'échelon de la commune, de réformes importantes sur la place de l'entreprise. On voit bien aujourd'hui la crainte d'un certain nombre d'entreprises avec la mise en place des 35 heures. Un artisan du Vieux-Lille, la semaine dernière, me montrait la facture qui lui est arrivée d'une entreprise bien connue d'enlèvement de déchets où il était expliqué que cette facture augmentait de 15% pour tenir compte de la répercussion du passage aux 35 heures de cette entreprise.

On voit même l'importance qu'il y a à reconsidérer notre système scolaire, en particulier après qu'il ait souffert d'idéologie égalitariste excessive qui apparemment n'a pas garanti l'accès de tous au savoir et à l'emploi.

Et on voit bien enfin, et là, la question est plus d'ordre moral, à quel point il faut réhabiliter le rôle et la place de la famille, non pas par des primes natalistes puisque, encore une fois, fort heureusement dans notre pays, grâce à la contraception, le fait d'avoir des enfants est, dans la majorité des cas, une décision libre et individuelle, mais de réhabiliter le rôle des familles, en particulier le rôle des parents de manière à les impliquer beaucoup plus dans les dispositifs mais également à les responsabiliser.

Donc, la raison pour laquelle nous nous abstiendrons ce soir sur ce Contrat de Ville, c'est que, alors qu'il comporte un certain nombre de mesures positives, nous disons qu'il va se dérouler dans un pays qui aurait des vents particulièrement porteurs pour se réformer, pour réformer un certain nombre de ses dispositifs et de ses fonctionnements mais qui tarde, qui prend un retard, retard qui sera préjudiciable si dans les années qui viennent nous avons des vents un peu moins porteurs.

.../...

Monsieur le Maire - Bien. Ecoutez, Monsieur RICHIR, vous êtes extraordinaire. On a connu des Gouvernements rencontrant beaucoup de difficultés à cause de la situation, et là, alors qu'on respire un peu- je ne dis pas que tout est parfait mais tout de même, on parle même de cagnotte, etc c'est très bien-, vous, vous nous plongez dans un catastrophisme, etc... Laissez-nous respirer tout de même l'air qui passe au lieu de nous lancer comme cela dans un tableau aussi sombre.

Madame AUBRY, je vous donne la parole.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur l'ensemble de la politique gouvernementale telle que Monsieur RICHIR vient de l'exprimer, je voudrais quand même dire par quelques flashes que si le chômage a baissé de 550 000 et si, dans cette ville par exemple qui est la première en France en terme de création d'emplois-jeunes, 81% de ces emplois-jeunes viennent des quartiers en difficulté, c'est bien parce que nous avons souhaité effectivement donner la priorité à ces quartiers.

Je voudrais dire aussi que si la durée du travail a donné lieu à quelques écrits de la part d'entreprises, la durée du travail a déjà créé 160 000 emplois en France et un certain nombre dans le bassin d'emploi de Lille. Je pourrais dire que depuis 2 ans le chômage a baissé de 9,7%.

Je suis bien placée pour savoir que beaucoup de gens restent sur le bord de la route et que nous devons redoubler d'énergie pour qu'ils prennent eux aussi le train et là-dessus je suis d'accord. Mais je crois qu'il est difficile de dire que nous n'avons pas pris en compte ce problème de manière très directe.

De la même manière, quand vous parlez des minima sociaux, du travail, je voudrais quand même vous rappeler que la loi de lutte contre les exclusions est la première loi qui a permis de cumuler pendant 1 an minima social et salaire pour effectivement permettre aux gens d'avoir un emploi, de ne pas risquer de refuser un emploi par peur d' un échec et par peur de perdre ce minima social.

De la même manière, en matière de logement, que ce soit au plan national où ont été repris un certain nombre de dispositifs visant à aider et à mettre en place des systèmes de garantie pour ceux qui ne pouvaient pas louer un logement, pas seulement dans le public mais aussi dans le privé, je voudrais rappeler que la Ville de Lille a aussi mis en place un système de garantie pour pallier l'absence de possibilités de le financer par la personne elle-même.

Enfin, toujours parce qu'il faut aller très vite avant d'arriver à notre sujet, je voudrais dire que l'accès aux soins, la Couverture Maladie Universelle qui, après le logement et l'emploi, est le troisième domaine majeur qui touche les personnes dont vous avez parlé, c'est-à-dire beaucoup d'habitants de nos quartiers, 6 millions de personnes seront touchées en France, 300 000 au niveau du département du Nord.

Nous pouvons donc dire que nous avons essayé de prendre l'exclusion par tous les bouts, même si je suis la première à dire qu'il y a encore beaucoup de travail à faire et que dans notre ville nous savons aussi que ce travail est important.

Après ces quelques réponses très rapides par rapport à votre discours général, je voudrais dire que ce que vous avez dit sur l'essoufflement de la politique de la ville, je le partage totalement. Et c' est bien parce que je le partage que depuis 2 ans, et récemment avec Claude BARTOLONE, nous avons essayé de reprendre cette politique de la ville, nous avons beaucoup travaillé, beaucoup écouté car cela ne peut pas se faire en chambre et nous avons conclu, effectivement, que la politique de la ville ne pouvait plus se faire à l'intérieur des quartiers, retournés sur eux-mêmes, mais bien dans une logique qui lie ces quartiers à la ville et qui lie ces villes entre elles au sein d'une agglomération.

.../...

C'est la raison pour laquelle nous sommes là dans un Contrat de Ville j'allais dire transitoire avant de construire un grand Projet de Ville, un G.P.V., avec Roubaix et Tourcoing. Nous y travaillons actuellement avec les deux Maires concernés pour faire en sorte que ces quartiers soient totalement intégrés à la ville en terme de circulation, en terme d'activité, en terme de service public car, vous avez raison de le dire, il faut accroître la proximité des services publics dans les quartiers en difficultés. Nous avons là encore des efforts tout à fait essentiels à faire.

Pour ma part, je suis convaincue que la réduction de la durée du travail dans les services publics doit permettre de réfléchir à l'organisation du travail et d'accroître cette proximité pour que ces services soient ouverts à tous.

En ce qui concerne la politique familiale et le rôle d'aide aux parents, contrairement à ce qui a été fait précédemment, nous, nous ne jetons pas un regard critique sur ces familles qui ont du mal à la fois à structurer des jeunes, comme vous disiez les plus jeunes d'entre eux, ou à éviter des violences ou des dérapages ou de la délinquance chez les plus âgés, mais nous les aidons.

Vous savez que lors de la dernière Conférence de la Famille, il a été décidé que l'Etat, en compagnie de la C.N.A.F., aiderait à mettre en place des structures d'accueil et d'accompagnement pour les familles. Et Charles SULMAN, dans le cadre de la politique sur la petite enfance, a relayé au niveau de la ville ces espaces qui permettent effectivement d'accompagner les familles qui sont en difficulté pour remplir leur fonction parentale.

Moi aussi, je pense que l'objectif n'est pas de retirer des enfants à leur famille, n'est pas de montrer du doigt ces familles, mais bien de les aider à remplir leur fonction parentale. C'est aussi une tâche très lourde mais vous savez sans doute aussi bien que moi que 15 ans de crise ne se résolvent pas en une minute et que beaucoup de gens sont déstructurés, beaucoup de gens ont perdu des repères, ont perdu confiance en eux. Et quand des parents ont perdu confiance en eux, comment les enfants peuvent-ils s'en sortir ?

Cela met du temps mais je crois que nous commençons, peu à peu, à avoir des résultats comme la politique générale que nous avons menée à Faubourg de Béthune et maintenant à Fives qui fait par exemple que les vacances d'H.L.M. à Faubourg de Béthune ont quasiment disparu en l'espace de deux ans et demi. Cela veut bien dire que, quand ce travail a lieu de manière cohérente au sein de l'ensemble d'une équipe municipale, ce que nous faisons, les résultats sont là.

Il est vrai que ce Contrat de Ville est un contrat transitoire avant d'aller vers ce G.P.V., ce Grand Projet de Ville, au niveau de l'agglomération qui sera d'ailleurs accompagné de moyens extrêmement importants y compris des moyens visant à la rénovation urbaine car évidemment nous devons ramener de l'activité, nous devons mettre de l'accompagnement social et culturel, mais nous devons aussi repenser la façon dont sont structurés nos quartiers, les liens entre eux, et j'espère que nous serons capables, avec les villes voisines, de présenter un projet qui permettra d'obtenir une aide plus conséquente de l'Etat.

Je dois dire que j'ai été un peu étonnée de l'intervention de Monsieur PETITE qui reproche à la Municipalité d'avoir obtenu plus d'argent de l'extérieur. Il est vrai que depuis 2 ans, parce que nous avons mis en place une politique avec des critères précis, la D.S.U. augmente, c'est-à-dire l'apport de l'Etat à la Ville de Lille, et que nous passons cette année de 27 à 30 M.F. Personnellement, je m'en réjouis car c'est la solidarité nationale qui aide un peu plus le Nord et un peu plus la Ville de Lille qui, contrairement à d'autres Villes, a eu le courage de maintenir en son sein des personnes en difficulté, et il est normal que la solidarité nationale nous aide.

.../...

Quelques mots pour dire que cette programmation 2000 s'élève à 37,8 M.F. dont 20,8 M.F. mobilisés au titre de Contrat de Ville, 10,4 M.F. pour la part Ville, 10,4 M.F. sollicités auprès de l'Etat et de la Région.

Les thèmes majeurs se situent évidemment autour de l'éducation et des actions en faveur de la petite enfance et des jeunes, de la culture, de la citoyenneté, de la participation des habitants, des services au public et des équipements de proximité, de la sécurité et de la prévention de la délinquance, de l'habitat et du peuplement, de la requalification urbaine, de la santé publique.

Un mot sur le développement économique, là aussi, Monsieur PETITE : le développement économique ne se mesure pas de manière financière. La Ville de Lille a mis en place un service de développement économique qui aide toutes les entreprises à s'installer dans ces quartiers en difficulté, qui va leur proposer des espaces, qui les aide à monter leur projet, qui les aide à embaucher en leur préparant des jeunes grâce aux outils comme le P.L.I.E., la mission locale et grâce aussi à l'A.N.P.E.

Ces crédits sont des crédits nationaux, c'est pourquoi nous ne les retrouvons pas dans les Contrats de Ville, ce sont les exonérations de charges par exemple sur la zone franche. Ce que met la Ville de Lille, ce sont des moyens, c'est de l'accompagnement.

J'étais encore la semaine dernière auprès d'une nouvelle association créée par les entreprises qui se sont implantées dans le quartier de Lille-Sud sur la zone franche Objectif Sud, où j'ai eu le plaisir de voir qu'une quinzaine de jeunes chefs d'entreprise se sont installés là, avec la volonté de vivre dans ce quartier et pas d'y trouver une boîte aux lettres. Pour la plupart d'entre eux, nous les avons aidés à monter tout leur projet, y compris leur projet parfois de demande de crédit bancaire, et nous les avons aidés à recruter leurs salariés.

Dans la zone franche, c'est pour vous dire que le développement économique évidemment est un projet majeur, au 30 juin 1999 - nous n'avons pas encore les chiffres de fin d'année - 260 entreprises nouvelles sont venues s'implanter correspondant à 2 250 emplois dans les quartiers de la zone franche, c'est évidemment une priorité essentielle.

Voilà ce que je souhaitais dire, Monsieur le Maire, pour répondre à ces questions. Je ne vais pas rentrer dans le détail de l'ensemble des propositions puisque chacun a pu les regarder. Je voudrais dire que, effectivement, les documents sont volumineux mais on ne peut pas à la fois nous demander de la transparence et ne pas nous demander de tout mettre sur la table alors nous avons essayé de tout mettre sur la table, même si je reconnais que c'est un peu lourd à avaler.

Monsieur le Maire - Merci.

Quels sont ceux qui sont d'accord pour adopter la délibération qui est sur vos tables ?  
les groupes de la Majorité Municipale

Avis contraire ? Néant

Abstention ? l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

00/10 - Aménagement des remparts de la Citadelle et de la Porte de Gand

.../...

00/11 - Office du Tourisme de Lille "A la découverte du Patrimoine" - Subvention de la Ville.

Adoptés.

Chemise n°9

Rapporteur : Madame STANIEC,  
Conseiller municipal délégué

### JEUNESSE

00/58 - Tribunes Jeunes - Avenant à la convention Ville de Lille - Lille Olympique Sporting Club.

00/59 - Avances sur subventions consenties aux associations de Jeunesse au titre de l'An 2000.

00/60 - Avenant à la convention Mission Jeunesse Lille-Sud.

Adoptés.

00/61 - Plan Local d'Action et de Développement en faveur de la Jeunesse (P.L.A.).

Monsieur le Maire, je vais évoquer devant vous ce soir le Plan d'Action Jeunesse puisque, en novembre 1998, lorsque vous m'avez confié la Délégation Jeunesse après le départ de Jean-Pascal REUX, vous avez souhaité rendre lisible l'action municipale en faveur de la Jeunesse. Je me suis donc attelée à cette tâche durant un an.

Aujourd'hui, je vous présente un premier document qui reprend les orientations générales de la Ville de Lille, déclinées en objectifs et en champs prioritaires, eux-mêmes déclinés dans chaque quartier. Sera également intégré, comme vous avez pu le constater, le Plan d'Action de la Ville d'Hellemmes avant, je, l'espère, le Plan d'Action de la Ville de Lomme.

Ce document sera complété au prochain Conseil Municipal avec les avis officiels du Conseil Communal de Concertation puisqu'une date est prévue très prochainement pour discuter de ce dossier, de même pour le passage en Conseil de Quartier et également, dans cette prochaine partie, pour une programmation financière qui n'existe pas aujourd'hui.

J'aborderai dans un premier temps la méthode, puis le contenu du dossier.

Sur la méthode. La Ville de Lille a souvent été critiquée sur le manque de lisibilité de l'action en faveur de la Jeunesse. Certains disent qu'il n'y a pas de politique, de là à dire qu'il n'y a aucune action de réalisée, il n'y a qu'un pas. Avec l'aide de l'ensemble des délégations thématiques et des responsables des services de la ville, nous avons établi un bilan des actions en prenant une année de référence, l'année 1998, et, à l'intérieur de ce bilan, nous avons pu observer les objectifs qui étaient déjà déclinés par thématique.

C'est l'objet du premier document que vous avez en présentation ce soir. Comme vous l'avez constaté, les actions sont nombreuses et tous les problèmes de la Jeunesse sont abordés.

Sur cette base, à partir des enquêtes réalisées, des études diverses réalisées par la ville de Lille et par le Rectorat, à partir de la connaissance du terrain, quelques objectifs de travail ont été déclinés.

Le travail de réflexion a commencé avec, d'abord, quelques quartiers qui ont depuis longtemps des réunions avec les partenaires de quartier que sont les enseignants, les sportifs, les associations culturelles, les associations d'animation, de prévention spécialisée : la justice, la police, la culture.

.../...

Ce travail a été important : écoute et échange, ce qui a permis d'aller un peu plus loin dans l'élaboration du document de base.

J'ai ensuite demandé à l'ensemble de mes collègues Présidents de Conseils de quartier, d'élaborer à partir des réunions de travail, par quartier, avec les Conseillers de quartier intéressés, les associations partenaires, un Plan d'Action en faveur de la Jeunesse dans chaque quartier.

Cette étape également très riche d'enseignements a permis de mobiliser des partenaires et d'entamer une démarche de réflexion sur la Jeunesse à Lille au niveau le plus proche de la réalité.

Le contenu du document. il m'a semblé essentiel de mettre en évidence ce qui existe déjà dans la ville en insistant sur un certain nombre de points.

La jeunesse à Lille fait des choses intéressantes et positives. Seuls quelques groupes isolés perturbent l'image. Mettons en évidence ce qui est positif et cessons de marteler que les jeunes sont des dangers pour notre société. Cela permettra à ces jeunes de reprendre confiance en eux-mêmes et nous réussirons avec eux le pari du XXIème siècle.

La politique de la Jeunesse s'adresse à un public de 12 à 25 ans vivant sur l'ensemble du territoire lillois. Des cibles seront privilégiées : les jeunes de 12-15 ans ou 11-12, 14-15, le public des collèves. Ceux que l'on voit aujourd'hui souvent dans la rue mais également ceux qui, sagement, restent chez eux et pourtant quittent brutalement le collège sans solution. Vous me le permettrez, un public que je ciblerai, également, les filles qui ont toute leur place dans les écoles et dans les lycées mais que l'on voit par contre très peu en responsabilité dans les associations.

Il me semble également important, dans une politique de la Jeunesse, de mobiliser l'ensemble des partenaires qui, à un moment ou à un autre, rencontrent le public jeune. Je citerai bien entendu : les parents, les enseignants, les personnels de la justice, de la police, les associations, qu'elles soient sportives, culturelles, ou autres, vu la richesse de notre ville, mais également les collectivités territoriales qui ont, à un moment ou à un autre, comme le Conseil Général, un lien étroit dans la réflexion sur la Jeunesse. Et cela, afin que le discours soit cohérent pour l'ensemble des partenaires, tout en laissant à chacun la place qui lui revient.

L'action se décline à partir d'objectifs communs que sont :

- l'initiative afin de permettre aux jeunes lillois de réaliser leurs ambitions personnelles et professionnelles,

- la citoyenneté pour devenir acteur citoyen, par une écoute et un soutien au projet des jeunes mais tout en les aidant à avoir une réflexion et une construction sur le long terme,

- l'ouverture : offrir aux jeunes Lillois la possibilité de s'ouvrir, s'ouvrir ailleurs que dans leur quartier, ailleurs que dans leur ville, ailleurs que dans les pays européens parce qu'on a remarqué que l'action vis-à-vis des pays en voie de développement était un élément très moteur, y compris pour les quartiers en difficulté,

- développer le lien social ce qui permet de maintenir le dialogue mais également de construire des relations de confiance entre le jeune et l'adulte.

- proximité : encourager tous les acteurs locaux à porter un regard convergent sur les besoins et les réponses à apporter aux jeunes,

.../...

- qualification : permettre à tous les partenaires qui travaillent auprès du public jeune d'avoir une qualification suffisante comme on l'exige pour les publics qui sont beaucoup plus jeunes.

Ces objectifs se déclinent dans des champs prioritaires. Vous constaterez qu'ils ne sont pas très originaux mais ils sont toujours très importants :

- les actions visant le développement économique et l'emploi,
- l'accès de tous à la culture et aux pratiques culturelles,
- les actions visant à développer les actions sportives de proximité, de loisirs éducatifs péri et extra-scolaires,
- les actions visant à développer les actions humanitaires, d'expression civique, de participation sociale, de décision,
- les actions visant à prévenir les violences, des dépendances, les actions visant à lutter contre la délinquance,
- mais également celles permettant de développer l'accès au logement, d'améliorer la santé,
- et enfin, celles visant à encourager les acteurs locaux et les partenaires institutionnels à développer le travail en réseau.

Comme vous le constatez, rien de spectaculaire dans cette politique mais pourtant le projet est ambitieux. Il repose sur un travail de terrain, une mobilisation de partenaires, une réflexion sur le long terme qui va continuer parce que la jeunesse évolue et qu'il faut évoluer avec elle, non pas pour être démagogique mais simplement pour l'aider à se structurer car les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes responsables de demain.

Ce document n'évoque pas aujourd'hui la partie financière mais ce document sera intégré au contrat politique de la ville, contrat d'agglomération, et permettra en ce sens de mobiliser des moyens financiers extrêmement importants, je l'espère, qui permettront de démultiplier l'action municipale.

Enfin, permettez-moi Monsieur le Maire pour terminer de remercier mes collègues Adjointes qui ont accepté de m'écouter et de participer à ce travail, mes collègues Présidents de quartier qui se sont mobilisés très rapidement pour entamer cette réflexion, les partenaires de quartier qui ont l'habitude de travailler au quotidien, l'ensemble des services municipaux qui ont réalisé le recensement des actions, enfin et surtout Monsieur HENNION, Directeur des Services Animation Jeunesse et Sports, qui a accepté sous l'autorité du Secrétaire Général le surcroît de travail que je leur ai imposé avec le chargé de mission Malek CHAGAH qui m'a accompagnée dans toutes ces réunions et qui a été la petite main mais ô combien importante de ce document.

Monsieur le Maire - Merci, Madame.

Monsieur BERNARD, dites ... Vous faites court ...

M. BERNARD - Très brièvement Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Il est 20 h 15 alors il faut qu'on fasse tous un effort. On a entendu un rapport fort intéressant mais il faut terminer à une heure correcte.

.../...

M. BERNARD - Madame STANIEC a fait un certain nombre de constats préoccupants qui, effectivement, existent sur Lille.

Je dois dire que ce document nous laisse un petit peu sur notre faim puisqu'il y a un certain nombre de problèmes qui sont évoqués pour lesquels notre Conseil est bien peu responsable. Les problèmes de carence de communication sur les actions en direction des jeunes, les problèmes de coordination avec les services de l'Etat, tout ceci, c'est à vous à les gérer en interne.

Ce que je lis aussi, c'est qu'on parle d'un certain nombre de comités Théodule que l'on veut créer : Commission Jeunes, observatoire, groupe de Travail. Mais malheureusement, il faut noter, l'insuffisance du volontariat ne saurait être palliée par l'officialisation de telles structures. En multipliant l'offre, on ne résoudra pas les demandes de ces jeunes.

La solution n'est pas non plus dans la création de postes à vau-l'eau : développeurs culturels, facilitateurs. Et d'ailleurs, on reconnaît dans ce document que le travail de médiation par les opérateurs existants est un relatif échec.

Il y a enfin, et c'est beaucoup plus grave, une confusion entre les actions et les objectifs, sans que véritablement les moyens soient mis en place, et là je crois que c'est le problème essentiel. Hormis le quartier de Wazemmes, et cela tient peut-être à la position de Madame STANIEC, les financements sont éludés, on parle éventuellement de multifinancement. On nous dit que tout est imbriqué et que cela dépend d'autres dossiers comme la politique de la ville, cette réponse n'est pas satisfaisante.

Il y a un certain nombre de voies qui existent auxquelles on ne répond que très partiellement en particulier la réussite scolaire où le lien n'est pas suffisamment exposé.

Voilà, Monsieur le Maire, les quelques réflexions qui font que nous estimons que ce plan manque de souffle et d'ambition.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur LESERRE.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, chers collègues, Madame STANIEC-WAVRANT vient de présenter le Plan Local d'Action en faveur de la Jeunesse. Il est vrai que ce plan n'est pas neutre compte tenu du large public qui est concerné, les 12-25 ans. Pas neutre évidemment non plus compte tenu de la diversité des attentes et des besoins, et pas neutre effectivement compte tenu des choix que la ville devrait s'engager à faire.

Permettez-moi d'abord de formuler une satisfaction. Depuis des années, le Groupe d'Opposition, en dépit et même en raison des multiples subventions versées, dénonce l'absence de lisibilité et de cohérence de la politique de la ville en faveur de la jeunesse, et Madame STANIEC-WAVRANT et le plan lui-même l'avouent : il a besoin de cohérence et de lisibilité. Dont acte, merci de nous donner raison sur ce point.

Ensuite quelques observations.

Au-delà de la qualité du travail qui a été effectué, ce plan mérite néanmoins quelques remarques de bon sens. On connaît les points faibles de l'action en direction de la jeunesse, les choix budgétaires, le statut et la qualification des personnels encadrants et la nécessaire transversalité thématique et territoriale. Et de ce point de vue, ce plan est souvent décevant. Monsieur DECOCQ a fait

.../...

une magnifique démonstration tout à l'heure, ce plan en est en quelque sorte l'illustration, cette volonté d'empilement sans jamais réellement faire de choix sur la politique qui sera suivie.

Le Groupe d'Opposition souhaite tout simplement prendre date puisque les actions prévues doivent démarrer pour mars 2000.

Nous souhaitons prendre date sur deux éléments.

Premier élément : quelles actions la Ville va-t-elle réellement engager et à quoi va-t-elle renoncer au vu de son budget ? A moins qu'elle préfère poursuivre le saupoudrage.

Deuxième élément : Madame STANIEC-WAVRANT a parlé tout à l'heure de concertation. Nous souhaiterions effectivement que lors de la prochaine présentation, les avis du Conseil Communal de Concertation, les avis et critiques des Conseils de Quartier, mais aussi des partenaires -je pense par exemple à l'O.M.S. qui, dans son sein, n'a pas encore accepté les associations sportives des établissements scolaires qui pourtant ont un contact direct avec la jeunesse- puissent véritablement être associés et donc apporter un plus.

Devant ces attentes, l'Opposition tout simplement prend acte de l'annonce qui est faite par la Majorité de mettre enfin de la cohérence, j'allais dire de l'ordre, dans sa politique. Il s'agit de bonnes intentions mais forts de notre expérience et surtout de nos désillusions, nous préférons nous abstenir en attendant le volet action du Plan Local. Rendez-vous est donc pris.

Monsieur le Maire - Merci.

Madame STANIEC.

Mme STANIEC - Très rapidement. J'ai écouté les remarques faites par le Front National et celles faites par Monsieur LESERRE. Dont acte.

Je pense qu'ils n'ont pas bien lu et pas bien écouté ce que j'ai dit puisque j'ai bien insisté sur le rapport d'étape que j'ai souhaité faire au Conseil Municipal, rapport d'étape lié à un an de concertation avec l'ensemble des partenaires. Et j'ai bien insisté sur le fait que la deuxième étape sera une véritable programmation, j'insiste sur le fait que c'est bien un rapport d'étape.

Quant au manque de lisibilité, je suis un petit peu triste que même ce document qui a été réalisé par l'ensemble des partenaires n'apporte pas encore de lisibilité suffisante mais j'espère qu'ils arriveront l'un et l'autre à mieux lire, et à lire consciencieusement toutes les pages, de telle sorte que lors du prochain Conseil, qui n'est pas celui de mars mais celui de mai, j'insiste bien, car c'est bien à ce moment-là que nous aurons fini ce document et que nous aurons pu faire une programmation en fonction des financements que nous pourrons espérer avoir obtenus dans le cadre du Contrat de Ville, Contrat d'Agglo.

Enfin, j'insiste sur les financements parce qu'on peut aussi reprocher le fait que la Délégation Jeunesse n'ait pas beaucoup d'argent, ce qui est une gageure dans la mesure où chaque thématique, et c'est extrêmement important, a dans sa logique un financement lié à des actions jeunesse autour des objectifs que nous avons déclinés.

Monsieur le Maire - Merci.

Ceux qui sont d'accord pour voter cette délibération ? les groupes de la Majorité Municipale.

.../...

Avis contraire ? néant

Abstention ? - l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" qui prend acte et le Front National

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Merci, Madame STANIEC.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,  
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

00/62 - Programme "Nouveaux Services" - Nouveaux Emplois" - Volet 200 adultes - Création de postes - Tableau récapitulatif.

00/63 - Programme "Emplois de Services" - Développement du réseau d'assistantes maternelles agréées.

00/64 - Programme "Nouveaux Services" - "Nouveaux Emplois" - Prise en charge de certaines dépenses.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Monsieur de SAINTIGNON, je pense que le problème a été réglé avec Monsieur LESERRE, c'est très bien. Par conséquent, le dossier 10 est adopté.

Madame CAPON, vous avez une communication à nous faire.

Chemise n°13

Rapporteur : Madame CAPON,  
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

00/72 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire - Taux au 1er janvier 1999.

00/73 - Dénomination des écoles du groupe scolaire "Bracke Desrousseaux".

00/74 - Désaffectation de l'école Récamier, 4 rue Frédéric Mottez - Décision.

00/75 - Classes d'environnement - Opération Canoë Kayak - Année scolaire 1999/2000.

00/76 - Classes de découverte des écoles publiques lilloises - Appel d'offres.

00/77 - Entretien des écoles primaires lilloises - Appel d'offres.

00/78 - Classes informatiques - Année scolaire 1999/2000 - Convention avec la Maison Régionale X 2000 - Avenant n° 2.

.../...

00/79 - Achats de matériels informatiques pour les écoles publiques de la Ville - Appel d'offres.

00/80 - Groupe scolaire Philippe de Comines/Victor Duruy - Construction d'un espace polyvalent à vocation mixte.

00/81 - Groupe scolaire J. Simon/A. France - M. Sembat - Construction d'un restaurant scolaire.

00/82 - Ecoles Jean Bart/Turgot - Construction d'un restaurant scolaire.

00/83 - Groupe scolaire La Fontaine/Madame Roland - Construction de locaux scolaires et d'un restaurant.

00/84 - Espace Paul Bardou - Construction d'un restaurant scolaire et d'une salle d'activités - Avenants.

Adoptés.

Oui, à propos des dossiers informatiques. Nous avons une information d'actualité puisque nous avons inauguré la classe « Pupitre du XXIème Siècle » qui est une classe prototype.

C'était à l'école Turgot ce 31 janvier à Lille-Sud en présence du recteur, Monsieur FORTIER, et de Madame AUBRY, Première Adjointe.

Nous avons pu voir là les effets d'un partenariat fort qui s'est instauré entre l'Education Nationale et la Ville de Lille, celle-ci s'étant beaucoup investie financièrement et matériellement dans ce projet puisque nous y travaillons -quand je dis nous, c'est moi-même et les services- depuis novembre 1998.

Le plan d'action académique pour l'intégration des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication, dans les premières classes expérimentales s'est concrétisé par l'installation de 5 sites dans le Nord, en école élémentaire, dont 1 à Lille opérationnel à ce jour.

Cela a impliqué la création d'une salle d'enseignement assisté par ordinateur, avec 24 Postes élèves reliés à un serveur piloté par l'instituteur, relié au serveur de l'établissement qui s'ouvre sur le monde par internet.

Ceci permet à l'enseignant de pratiquer par le son et l'image une pédagogie individualisée. Il s'agit de mettre en particulier les élèves en situation d'acteurs devant le clavier et l'écran, donc de leur permettre de construire leur savoir avec plaisir grâce à cette méthode interactive.

La Ville a engagé dans cette opération, à l'heure actuelle, pour cette seule classe, 300 000 F pour la mise en conformité de cette classe : tableau, estrade, électricité, réseaux, câblages, bardages des fenêtres, porte blindée, alarme, mobilier spécifique, travaux de ferronnerie, installation de la ligne numéris, etc...

Je voulais insister sur ce financement

- 150 000 F ont été apportés par la dotation parlementaire de Bernard ROMAN, le Député de l'endroit,

- et les autres 150 000 F proviennent de la ligne budgétaire informatique enseignement de la Ville de Lille, donc de ma ligne budgétaire.

.../...

L'Education Nationale pour sa part a acquis le matériel informatique : ordinateurs, périphériques et logiciels, pour une somme de 300 000 F également.

J'attire votre attention sur le fait que cet équipement total de cette seule classe représente un investissement de plus de 600 000 F Ville de Lille + Education Nationale.

Les dossiers de ce jour montrent la volonté de la Ville de poursuivre en dotation l'ensemble des autres écoles de la ville afin que les élèves Lillois puissent disposer, pour leur apprentissage, des outils les plus modernes. En 1998, 1999 et 2000, nous aurons déjà 33 écoles qui seront dotées en site, (bien sûr pas avec des classes prototypes,) mais en site informatique où tous les enfants du C.P. jusqu'au C.M.2 peuvent avoir accès à ce nouvel outil.

Ce matériel a été attribué selon les demandes parvenues à la Ville de Lille sur un travail d'une équipe autour de moi : des directeurs d'école primaire, des représentants de l'Education Nationale, des formateurs, des conseillers aux nouvelles technologies, des spécialistes en informatique, et la direction de l'enseignement. Ce groupe de travail demande un projet pédagogique contractuel et prend toutes les mesures de sécurité possibles pour bien gérer le matériel en direction de l'apprentissage.

Les projets proposés pour la mise en adéquation des besoins exprimés avec les résultats potentiels sont par exemple : journaux d'école, communication inter-écoles, création de banques de données. En plus, nous avons 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires qui font partie de la charte du XXIème Siècle et que nous équiperons aussi avec davantage d'outils que dans les autres.

Oui, il y aura aussi Hellemmes, bien sûr, je l'espère...

Nous poursuivons l'équipement même en direction des écoles maternelles.

Monsieur le Maire - Merci.

Il est important de doter la ville de ces équipements.

Vous remercieriez Monsieur le Recteur mais surtout vous avez bien raison de souligner la participation de la Ville qui est importante, ainsi que celle de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale, mobilisée à l'initiative de Monsieur ROMAN, c'est très bien de l'avoir dit.

Nous allons aborder le dernier rapport. Je voulais simplement vous dire que vous avez sur vos tables un souvenir qui vous rappellera la dernière journée de l'année qui est partie, de 1999, « La nuit où Lille s'est embrasée », et puis une belle brochure également sur cette nuit et ces journées que nous n'oublierons pas.

Nous voici maintenant au dernier rapport, non des moindres d'ailleurs, Monsieur ROUGERIE, vous avez la parole.

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,  
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

00/69 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

.../...

00/70 - Expertise et destruction d'un véhicule automobile - Remise gracieuse du titre de recette.

Adoptés.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

00/71 - Présentation du plan de déplacements urbains de la Ville de Lille.

Monsieur le Maire, je vais peut-être attendre les interventions de mes collègues.

Monsieur le Maire - C'est mieux, effectivement.

Alors, on n'en est pas encore aux applications pratiques de ce rapport qui vous a été envoyé par la Communauté Urbaine, c'est un Plan de Déplacements Urbains. Mais vous allez vous exprimer sur ce sujet.

Monsieur BERNARD, si vous pouvez faire rapidement, s'il vous plaît.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, sur ce dossier. On nous promettait la révolution culturelle, j'avoue qu'à la lecture du P.D.U., je reste dubitatif car si les problèmes sont réels : étalement de la ville, pollution, insécurité, je crois que le document n'insiste pas suffisamment sur un certain nombre de problèmes.

Premièrement, le partage de la rue. Il est loin d'être effectif. Le P.D.U. ne doit pas être un document contre la voiture mais contre le tout voiture, c'est un distinguo important à souligner. Et il faut, dans le même sens, promouvoir des modes alternatifs comme le vélo, et là, je crois qu'en matière par exemple de création de voies à contresens, vous êtes relativement peu ambitieux.

En matière de stationnement, on s'oriente dans une mauvaise voie puisque, en diminuant le temps de stationnement, on augmente le turn over, et de ce fait on augmente, par-là même, l'utilisation de la voiture.

Deuxièmement, il faut renouer avec des transports publics de qualité. Or, en l'occurrence, le Lillois n'a pas le choix en la matière car l'insécurité, malheureusement, détourne un grand nombre de publics de ce mode de déplacement, ce qui fait que le droit au transport est plus virtuel que réel.

Autre remarque au niveau de l'attractivité, rien n'est fait toujours en direction des familles et je pense que cela les inciterait davantage à prendre les transports en commun.

Troisièmement, préserver la sécurité et la santé des usagers. Vous l'avez dit en introduction, ce rapport a été commandité par la Loi sur l'Air, mais je remarque une singulière absence des luttes contre le bruit au niveau des indicateurs et en particulier au niveau de la gestion des pics de pollution.

Il y a enfin un certain nombre d'incohérences et d'absences de permanence de certains aménagements comme la rue Nationale qui a été un relatif échec, contre lesquels ce Plan de Déplacement doit lutter.

Enfin, le financement. Il serait illusoire de croire que certains engagements comme la suppression des passages à niveau pourraient être pris en charge par d'autres institutions. De même que bien peu d'engagements sont chiffrés. Quant à certains problèmes connexes, ils sont éludés, je veux parler de la place de la deuxième gare voyageurs à Lille, mais je parle également de la liaison avec Lesquin.

.../...

Finalement, ce Plan de Déplacements Urbains, c'est un modèle unique comme certains partenaires l'ont dénoncé. Il est davantage l'expression d'une transversalité d'institutions, et non pas d'une transversalité d'aménagements, et finalement, M. le Maire, je suis au regret de le dire, il est quand même relativement l'expression d'un certain conservatisme qui est relativement dommage dans un tel document de prospective.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ, s'il vous plaît.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, je me propose de vous dire vraiment très peu de choses et d'adresser notre réflexion à Monsieur ROUGERIE qui en fera sans doute un bon usage. Je vais simplement centrer mon intervention sur deux ou trois remarques très rapides.

Nous allons voter le P.D.U. Ce n'est pas facile, il est vrai que nous ne sommes pas en avance par rapport à quelques grandes métropoles françaises. Nous allons le voter, nous ne sommes pas totalement -on l'avait dit à la Communauté Urbaine- en face de grandes solutions. Je crois qu'il n'y en a pas parce que c'est très difficile, il y a un ensemble de mesures.

Et à Lille, en tout cas, nous avons un gros problème avec la voiture. Il y a tout de même une surreprésentation, il y a des chiffres que nous connaissons qui sont très importants, 58% des déplacements s'effectuent en voiture, 30% seulement à pied, 9% seulement par transports en commun.

Ce problème de la voiture, c'est aussi le problème du stationnement. Le problème du stationnement, c'est beaucoup de mécontentement aussi des commerçants qui sont effectivement sur cette question très réservés. Je voyais qu'au niveau national, juste avant d'entrer en séance, dans La Vie du Rail et des Transports, les commerçants sont extraordinairement réservés sur les P.D.U..

Ils doivent faire attention aussi. Tout cela est difficile parce que le problème de la voiture, c'est le problème des conflits d'usage. Il y a des conflits d'usage en ville, en ce qui concerne l'espace urbain entre tout le monde, on le sait bien, et entre les différents usages du même espace urbain.

Que peut-il y avoir comme pistes de solution ? Je les cite, et encore une fois, on les adressera à Monsieur ROUGERIE.

L'une des pistes, qui n'est pas une piste spécifique à notre Groupe, c'est d'insister sur la notion de parking-relais. Ces parking-relais doivent être développés en périphérie j'en avais parlé une fois, pourquoi pas privatiser cette fonction ? Et ensuite, organiser l'intermodalité par différents moyens avec les navettes dont nous avons déjà parlé ici avec le Centre.

La deuxième piste, c'est sur le transport des marchandises en ville. Il faut essayer de lutter contre l'excessif camionnage ou petit camionnage qui représente entre 1/4 et 1/3 de la circulation en ville. De ce point de vue, je ne ferai que répéter, ici même, on en a déjà parlé, qu'il faudrait peut-être réfléchir à l'exemple Berlinoise où plus aucun camion n'a accès à l'intérieur de la ville, il y a bien sûr les petites camionnettes ensuite mais les marchandises doivent obligatoirement arriver dans des gares qui pénètrent le plus possible au cœur de la ville. De ce point de vue, il faut réfléchir à l'avenir de Saint Sauveur, peut-être dans une configuration différente, mais garder cette pénétrante rail.

Troisième et dernière chose, c'est vrai pour les déplacements, c'est vrai pour le fonctionnement urbain, quand on a compris la notion de conflit d'usage, immédiatement, on comprend que gérer ces conflits d'usage, c'est souvent modifier des comportements individuels. Cela est très difficile et c'est pour cela que nous ne saurions trop, au Groupe, vous recommander que dans la concertation

.../...

qui va démarrer, et qui a déjà démarré notamment via le Conseil Communal de Concertation, cette concertation soit la plus basique possible, la plus large et la plus proche parce que, un jour, il faudra bien, la vraie révolution culturelle dont parlait Philippe BERNARD, et qui va conduire à un moment donné, des gens à modifier leur comportement. Et pour modifier leur comportement, il faut qu'ils soient d'accord avec ce qu'on leur propose. Et pour qu'ils soient d'accord, il faut qu'ils aient été associés.

Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup, Monsieur DECOCQ.

Monsieur CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Merci, Monsieur le Maire.

Ce P.D.U., c'est une sorte de chantier qui nous est offert, en application de la Loi sur l'Air qui peut se résumer, je pense, en une formule : la ville pour tous.

Pour tous, cela veut dire piétons, cyclistes, je n'ai pas la chance, comme Monsieur BERNARD, d'être un cycliste pratiquant, je suis seulement croyant, l'âge en est sans doute la cause, accessible aussi aux enfants même s'ils sont en poussette, aux personnes handicapées et pourquoi pas aux automobilistes.

Cette diversité des usagers de nos zones urbaines nécessite une évolution qui s'oppose à la ville asphyxiée que nous ne connaissons pas encore à Lille, et nous avons cette chance, asphyxiée par la voiture. On s'en tire en sauvant quelques espaces protégés, quelques espaces piétonniers, c'est très certainement insuffisant mais, pour une fois, on pose le problème avant qu'il ne devienne et qu'il ne soit insoluble.

Il est donc tout à fait positif que nous saisissons cette chance de nous associer collectivement à cette réflexion. Il faut donc évoluer, au mieux des intérêts de chacun, suivant une démarche ouverte aux appréciations individuelles, associatives, communales. C'est celle que préconise la loi et que pratique la Communauté Urbaine en la matière, c'est le sens de la délibération qui nous est soumise.

Ce document engage la Ville, non pas dans une démarche coercitive, mais dans celle de consultations successives et de concertation, en particulier dans nos quartiers, ce qui permettra d'en préciser les modalités de mise en œuvre, au mieux des intérêts de chacun.

En particulier, c'est une suggestion du Groupe Communiste, il faudra bien admettre que le développement des transports en commun ne verra le jour que si l'on admet qu'il a un coût, supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire que si les subventions qui sont accordées aux transports en commun sont d'ores et déjà tout à fait considérables, elles sont encore insuffisantes pour inverser la tendance qui donne l'omniprésence à la voiture aujourd'hui.

C'est dans cet esprit constructif que le Groupe Communiste se propose et vous propose d'adopter ce document.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur ROUGERIE.

.../...

M. ROUGERIE - D'abord, une remarque sur le statut de ce texte, il s'agit de donner l'avis de la Ville à la Communauté Urbaine qui a la compétence pour délibérer sur le P.D.U. Ce qui veut dire que ce texte arrive maintenant dans l'échéance normale, et d'ailleurs la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille ne sont pas en retard, ni en avance, on est tous au même pas. Les délais sont des délais légaux fixés par la Loi sur l'Air.

A Lille, nous avons entamé des actions de réaménagement, de partage de la rue depuis une dizaine d'années. Le premier acte marquant a été la semi-piétonisation de la Grand Place qui date d'une dizaine d'années maintenant.

Ce partage de la rue, cela signifie simplement que, au cours des temps, depuis l'après-guerre jusqu'à ces dernières années, l'essentiel de l'espace public a été consacré à l'automobile et que, actuellement, les demandes du public, les nécessités dues à la pollution, la nécessité de la lutte contre le bruit nous imposent de redonner de l'espace aux trois autres modes de déplacement que sont la marche à pied, le vélo et les transports en commun.

Pour la marche à pied, à Lille, 65%, soit près des 2/3 des déplacements de Lille à Lille se font à pied, le premier réseau de transport urbain à Lille, ce sont les trottoirs. Elargir les trottoirs, les rendre confortables et plats, permettre aux vélos de circuler, permettre aux transports en commun de surface d'avoir de bonnes conditions de desserte et une bonne vitesse commerciale, c'est tout cela qu'on entend par partage de la rue.

Naturellement, la ville ne s'est pas faite en un jour, son réaménagement ne se fait pas non plus en un jour, ni en un exercice budgétaire, ni en un mandat, ce sont des problèmes qui sont longs et compliqués. Un certain nombre de réalisations ont eu lieu à Lille et si les projets suscitent parfois des débats passionnés parce que c'est vrai qu'il y a des conflits d'usage et que chacun revendique, d'une façon d'ailleurs légitime, sa part d'espace public, les conclusions ont finalement toujours été heureuses sur Lille et ont fini par soulever l'enthousiasme général, l'adhésion générale.

Pour les vélos, une remarque : on l'aurait méritée déjà l'an dernier ou l'année d'avant d'ailleurs mais là il y a une association Droit au Vélo qui fait des classements et qui a classé Lille n°1 -Monsieur CALONNE est un membre éminent de cette association- pour l'action que nous avons menée en faveur du vélo.

Je crois que l'un des prochains gros dossiers dans ce domaine, ce sera très certainement les transports en commun de surface. Le métro est pratiquement conclu. Maintenant, les transports en commun de surface, les bus, seront à l'ordre du jour et cela nous pose des questions, je ne vais pas rentrer dans le détail mais cela pose 3 questions : pertinence des lignes, (actuellement les lignes sont très communautaires et pour se déplacer du Vieux-Lille à Moulins, on n'a pas toujours des solutions très simple, la pertinence des horaires et la pertinence des matériels roulants.

Pour le stationnement, c'est une vraie difficulté. Là, nous sommes en conflit, en débat, parfois un peu dur, avec notre périphérie. La périphérie a de la place, elle a de l'espace et elle essaie de concurrencer la ville dans ses fonctions urbaines essentielles que sont la résidence, le commerce, les loisirs.

La question est : où j'habite ? Est-ce que j'habite en ville ou est-ce que j'habite dans la périphérie ?

Où vais-je faire mes courses ? En ville ou dans la périphérie ?

.../...

Où vais-je aller au restaurant ou au cinéma ? En ville ou dans la périphérie ?

Et chacun joue ses cartes, et chacun joue ses avantages. L'avantage de la périphérie, c'est qu'ils ont de la place pas chère, d'immenses agoras. Nous, on n'a pas assez de place, on a peu d'espace, nous sommes une ville fort contrainte, en plus avec des rues étroites.

Si bien qu'il faut répondre à la demande de stationnement par une offre raisonnable en fonction de ce dont on dispose et, grosso modo, plus on rentre vers le centre-ville, plus le stationnement est de courte durée parce que la demande est tellement forte qu'il faut partager le temps de tout le monde pour que chacun ait une chance de trouver une place et puisse faire vivre ces fonctions urbaines.

On a le droit d'habiter à Lille et de se garer près de chez soi. Vous avez remarqué que grâce à l'extension du stationnement payant, actuellement, dans les zones de résidence autour du centre-ville, on peut trouver de la place facilement pour un tarif qui est dérisoire.

Ces dossiers sont toujours un peu difficiles et de temps en temps on nous vante des solutions miracles qui ont été mises en place par d'autres villes. Il est vrai qu'un certain nombre de villes ont des succès dans tel ou tel domaine.

Toutes les solutions vantées et celles vantées par Monsieur DECOCQ sur le transport des marchandises sont vraies. Les solutions vantées et les expériences de villes étrangères ou extérieures à Lille sont des politiques basées sur des contraintes colossales. On me dit qu'à Bâle, il n'y a personne qui circule en ville ou qui stationne dans le centre-ville. D'accord, mais quand on interroge les gens qui y habitent, s'ils pouvaient le faire, ils le feraient sauf qu'ils ne peuvent pas parce qu'il n'y a pas de solution.

Nous, nous essayons de trouver la bonne démarche entre la contrainte et le résultat. Ce que je cherche, c'est la contrainte acceptable par les différents acteurs et les différents enjeux, les différents intérêts des lobbies.

Les transports de marchandises c'est une difficulté. On remarque que des 38 tonnes pénètrent dans la ville pour livrer l'équivalent d'une boîte à chaussures, il faut travailler là-dessus. Il faut travailler aussi, et c'est le plus simple, à la livraison des clients. Pendant les fêtes, on a expérimenté une mesure qui permettait à des clients qui faisaient des achats en centre-ville de ne pas emporter leurs paquets avec eux mais de se les faire livrer devant le parking de la Galerie des Tanneurs et cela a satisfait les usagers. Il faut chercher dans ce genre de solution.

Un autre dossier arrivera, au mois de juin, mais vous allez voir qu'il est complètement lié à ces problèmes de P.D.U. c'est la hiérarchisation des voies. Une étude est en cours, je vous en donnerai les résultats. En gros, l'idée est de dire « prévoyons l'usage ultérieur de nos rues ».

L'usage ultérieur de nos rues c'est de décider si ce sont des voies de desserte destinées au stationnement résidentiel et à faible circulation, si ce sont des voies inter-ville où vont débouler des moyens de transport, des bus, des automobiles et des vélos, ou bien si ce sont des rues intermédiaires en tenant compte non seulement des possibilités de circulation mais aussi de l'urbanisme, de l'architecture, pour avoir des schémas cohérents, en sachant que l'ensemble des voies de desserte locale sont destinées à devenir ce que l'on appelle de façon un peu inélégante des « zones 30 » qui sont des zones d'espace confort où on peut mélanger les différents flux de circulation sans conflit, sans heurt.

Voilà, Monsieur le Maire, les remarques que je voulais faire par rapport à ce qui m'a été dit.

.../...

Monsieur le Maire - Bien, nous sommes au bout de ce dossier. Vous savez, beaucoup a été fait, il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Ce plan émanant de la Communauté Urbaine pose un certain nombre de principes mais il doit être soumis au Conseil Communal de Concertation et aux Conseils de quartiers, et c'est là qu'il faudra faire des propositions pratiques. Il y a les discours et il y a les propositions pratiques et ce sont ces dernières qu'il nous faudra définir.

La Communauté va agir aussi de cette façon et il y aura des navettes avant d'aboutir à des solutions toujours difficiles mais qu'il faudra trouver.

Je suis persuadé que, dans ce domaine, la ville changera beaucoup aussi au cours des prochaines années, c'est obligatoire, c'est difficile. Beaucoup d'efforts méritoires sont accomplis en ce moment. On ne peut pas toujours faire des comparaisons avec d'autres villes car les villes peuvent être très différentes sur ce plan-là. On a un maillage de rues, c'est vrai, qui est très étroit et jusqu'à maintenant la voiture est très présente. On marche aussi beaucoup à pied, on a raison de le dire, le pourcentage de piétons est quand même considérable.

La fréquentation des transports en commun est insuffisante : il faut l'augmenter.

Bref, vous vous êtes exprimés les uns et les autres sur un premier document de principe qui sera suivi d'applications pratiques. L'essentiel est de mener une coordination avec les quartiers et avec la population -vous êtes plusieurs à l'avoir souligné- de façon à obtenir l'accord du plus grand nombre. Je ne dis pas de tous mais du plus grand nombre.

Quels sont ceux qui sont, d'accord pour prendre en considération ce document ? l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National et de Monsieur SAVOYE.

Avis contraire ? néant

Abstention ? le Front National et Monsieur SAVOYE

Par conséquent, ce texte est pris en considération.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Merci.

C'est sans doute la dernière réunion de ce Conseil Municipal dans cette formation. Nous aurons prochainement un nouveau Conseil Municipal où, à côté des élus hellemmois, que je salue parce qu'ils ont été des pionniers, siègeront des élus de Lomme. Enfin, n'anticipons pas, vivons un jour à la fois.

En tout cas, merci.

La séance est levée.

(Séance levée à 20 h 45)